



Aktion SuperDrecksKëscht® (SDK)*

Déclaration environnementale 2025 pour l'année de référence 2024



*Chargé de mission: Oeko-Service Luxembourg S.A.

► Table des matières

	page
1. Contexte et terminologie	3
2. Profil de l'entreprise	5
2.1 Évolution	5
2.2 Activités et produits	6
2.3 Compétences	6
2.4 Structure organisationnelle et site	8
2.5 Conformité	8
3. Le système de gestion environnementale de l' action SuperDrecksKëscht®	10
3.1 Le système de gestion environnementale	10
3.2 Politique environnementale	13
3.3 Responsabilité sociale des entreprises	13
3.4 Groupes d'intérêts – les parties prenantes	15
4. Aspects environnementaux et leurs éventuels impacts sur l'environnement	16
4.1 Aspects environnementaux directs et indirects	16
5. Performance environnementale – Indicateurs	18
5.1 Aspects environnementaux directs	21
Bilan carbone selon le GHG Protocol	26
Indicateurs de performance	32
5.2 Aspects environnementaux indirects	33
5.3 Indicateurs de performance de la gestion	34
6. Programme environnemental – projets actuels et futurs 2023-2026	37
Déclaration de validité	48
Glossaire et liste des abréviations	49
Contact	50

Remarque préliminaire sur la terminologie utilisée dans la présente déclaration environnementale

La société ne consomme pas de déchets, mais des produits. Indépendamment des termes légaux, l'**action SuperDrecksKëscht®** ne parle donc pas de déchets, mais de produits ou de produits usagés ou de produits-déchets, ainsi que de produits de valeur et de produits problématiques.

Dans ce sens, les entreprises de recyclage et les destinataires de déchets sont désignés comme producteurs inverses ou comme destinataires de produits qui traitent les produits livrés par la **SDK** grâce à des processus de production inverse. Comme la gestion des produits en fin de vie est le reflet de la société de consommation, la **SDK** ne parle pas de gestion des déchets mais d'une économie de consommation inverse qui fait partie de l'économie circulaire (Circular Economy).

Nous sommes convaincus que la terminologie que nous utilisons favorise et développe l'appréciation d'une économie circulaire durable et la conscience sociale d'une participation à celle-ci.

Déclaration sur le genre et la diversité

Pour des raisons de lisibilité, la présente déclaration environnementale utilise généralement la forme masculine habituelle pour les noms et pronoms se rapportant à des personnes. Lorsque les désignations de personnes sont indiquées uniquement au masculin, elles incluent également les femmes et les personnes diverses.

L'**action SuperDrecksKëscht®** a signé la Charte luxembourgeoise de la diversité (wwwchartediversite.lu) et s'engage ainsi à mettre en œuvre la diversité sociale des personnes indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur âge ou de leur handicap/non-handicap, à la promouvoir également en collaboration avec ses parties prenantes et à s'engager contre toute discrimination.

1. Contexte et terminologie

1.1 L'action SuperDrecksKëscht® et le chargé de mission

L'**action SuperDrecksKëscht®** a été lancée en 1985 par le ministre de l'Environnement de l'époque, Robert Krieps. Depuis 1990, **Oeko-Service Luxembourg (OSL)** est chargée de l'exécution des missions de l'**action SuperDrecksKëscht®** en tant que chargé de mission. La loi du 25 mars 2005, complétée par la loi du 15 juillet 2022, a fixé légalement le fonctionnement et le financement de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La loi relative à la gestion des déchets du 21 mars 2012, modifiée le 9 juin 2022, définit d'autres missions de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

L'**action SuperDrecksKëscht®** est une marque qui a été développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Elle s'oriente sur la stratégie définie par l'UE avec les hiérarchies suivantes : celle-ci place la prévention en premier lieu, suivie de la préparation aux fins de réutilisation, du recyclage et de toute autre valorisation (par exemple valorisation énergétique) et enfin de l'élimination des déchets.

L'**action SuperDrecksKëscht®** a pour mission d'utiliser et de mettre en pratique les informations les plus récentes pour une gestion durable et qualitative des ressources tant au niveau économique qu'écologique. L'accomplissement de cette mission lui donne un caractère exemplaire dans la restructuration écologique de notre société. Cette fonction de modèle doit devenir un moteur pour toutes les parties impliquées dans l'économie nationale sur la voie de la préservation de l'environnement et de l'amélioration de l'utilisation des ressources.

Les partenaires de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont, outre le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, les communes, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

La présente déclaration environnementale concerne, d'un point de vue juridique et organisationnel, Oeko-Service Luxembourg S.A., chargé de mission de l'action SuperDrecksKëscht®. En tant que chargé de mission, Oeko-Service Luxembourg S.A. prend toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes, telles que les autorisations et les contrats, pour l'action SuperDrecksKëscht®. Dans la présente déclaration environnementale, le terme «action SuperDrecksKëscht®» ainsi que l'abréviation «SDK» sont toujours utilisés dans le sens de cette définition. De même, le terme «action» est utilisé dans le sens d'« organisation/entreprise ».



Actions du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité avec ses partenaires : les communes, l'Administration de l'Environnement, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg



CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG



CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

Base légale :

- Lois du 25 mars 2005 et du 15 juillet 2022 relatives au financement de l'**action SuperDrecksKëscht®**
- Loi du 21 mars 2012, telle que modifiée le 9 juin 2022 relative à la gestion des déchets

Chargé de mission (Beauftragter):
Oeko-Service Luxembourg S.A.

1.2 Introduction/avant-propos

L'**action SuperDrecksKëscht®** est une marque qui a été développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Ressources, innovation, durabilité, économie circulaire - ces quatre valeurs déterminent les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Il incombe à la **SDK** d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de garantir une gestion durable des matériaux, tant d'un point de vue écologique qu'économique, et ce, avec une qualité haut de gamme.

Elle se concentre sur le développement et la mise en œuvre de concepts de prévention, de réutilisation et de recyclage des produits-déchets, ainsi que sur le développement et la mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation en rapport avec la protection de l'environnement et les déchets dans la société et l'industrie.

Tous les champs d'activité de la **SDK** ont un impact positif sur le climat. Avec la nomination d'un chargé de la protection du climat en 2020 et la mise en place d'un conseil climatique en 2021¹⁾, l'**action SuperDrecksKëscht®** a donné un nouveau cadre à sa stratégie de protection du climat. C'est la raison pour laquelle un rapport sur la protection du climat (voir pages 24 et 25) est également intégré à la présente déclaration environnementale. La **SDK** considère ses activités comme une protection du climat vécue au quotidien et a donc intégré cet aspect dans la présentation de la marque.

Depuis 1998 déjà, l'**action SuperDrecksKëscht®** est certifiée ISO 14001 pour son système de gestion environnementale sur le site de Luxembourg, par le biais de son chargé de mission. Depuis 2017, le système EMAS a également été introduit.

Début 2017, notre système de gestion environnementale a été certifié pour la première fois selon l'EMAS et la déclaration environnementale a été validée par un vérificateur environnemental agréé par l'État. Vous avez devant vous l'édition 2025 de la déclaration environnementale avec les données de 2024.

L'**action SuperDrecksKëscht®** s'engage à améliorer en permanence ses performances environnementales et le système de gestion nécessaire à cet effet. Ce système de gestion documenté constitue un cadre obligatoire pour toutes les activités et les actions des salariés de la **SDK**. Grâce à la certification supplémentaire du système de gestion environnementale selon l'EMAS, nous avons l'intention de développer encore davantage de manière positive l'impact environnemental spécifique de nos activités.

L'**action SuperDrecksKëscht®** s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales la concernant. Dans le cadre de sa politique d'entreprise et de la mise en œuvre des exigences du système EMAS, la **SDK** s'est engagée à intégrer fermement la protection de l'environnement et l'utilisation responsable des ressources naturelles, même au-delà de son domaine d'activité proprement dit, dans le cadre de la gestion des produits-déchets, et à conseiller également ses partenaires et clients de manière compétente à ce sujet. Le terme « environnement » ne désigne pas seulement le domaine de la « nature », mais aussi l'ensemble de l'environnement vivant, c'est-à-dire l'être humain lui-même.

Nous considérons notre engagement dans le sens d'une responsabilité sociale globale et coopérons donc depuis des années déjà avec des associations, des groupements de citoyens et des entreprises de l'économie sociale.

¹⁾ Au début de l'année 2025, le Conseil climatique et le Conseil RSE/Développement durable ont fusionné.

2. Profil de l'entreprise

2.1 Évolution

Dans une première phase, l'**action SuperDrecksKëscht® fir Bierger** a été introduite avec pour mission de donner aux citoyens la possibilité de séparer les produits problématiques (déchets) des ménages privés des déchets ménagers et de les remettre séparément.

Au cours de la deuxième phase (à partir de 1992), l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriben** a mis en place un concept de gestion des déchets pour les petites et moyennes entreprises, favorisant une gestion écologique des produits-déchets dans le sens d'une collecte séparée étendue des produits valorisables et des produits problématiques. Durant cette phase, une identité de marque a également été créée afin de faire de l'**action SuperDrecksKëscht®** une marque de consommation, « loin de l'image des déchets ».

En lien avec la distinction des entreprises participantes par le label de qualité **SDK**, désormais certifié selon la norme ISO 14024, les entreprises et institutions sont accompagnées sur la voie d'une action responsable, respectueuse de l'environnement et des ressources.

Lors de la troisième phase, l'aspect prévention/efficacité des ressources a été renforcé dans le domaine des établissements et des entreprises. Avec le temps, la **SDK** a acquis un vaste savoir-faire qui lui permet de mettre en place et/ou d'accompagner des activités de prévention des produits-déchets. La prévention est à la fois qualitative (réduction des substances dangereuses) et quantitative (réduction des quantités).

Par ailleurs, le consommateur est impliqué depuis 2007 dans la campagne « Shop Green » (rebaptisée « Clever akafen » - acheter malin - en 2022). Les entreprises commerciales et les producteurs locaux participent non seulement à l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriben**, mais aussi à la commercialisation et à la distribution de produits écologiques et efficaces en termes de ressources.

Lors de la quatrième phase, lancée en 2015, la **SDK** traite un point faible de l'économie circulaire avec l'instrument « Potentiel de Ressources », certifié selon la norme ISO 14024. Cet instrument permet d'examiner et d'évaluer les processus de valorisation chez les acteurs de la production inverse ainsi que l'utilisation de produits usagés dans la nouvelle production en termes d'efficacité des ressources.

En 2018, d'autres activités supplémentaires ont été ajoutées sous la direction de la **SDK**, comme par exemple l'ECOBOX dans le cadre de la campagne nationale contre le gaspillage alimentaire. Afin de rendre le développement de la **SDK** clairement visible, le corporate design a été renouvelé et les éléments clés des activités « ressources, innovation, développement durable et économie circulaire » ont été intégrés dans le nouveau logo.

En 2020, le service de formation de la **SDK** a été définitivement rebaptisé **SDK Akademie** et a été réorganisé sur le plan conceptuel.



Collecte sélective de produits



Conseil



Promotion de produits Shop Green dans le commerce

2. Profil de l'entreprise

2.2 Activités et produits

Dans le cadre des missions décrites précédemment, l'**action SuperDrecksKëscht®** utilise différents instruments :

➤ Le parc de véhicules

Pour la collecte et le transport des produits, l'**action SuperDrecksKëscht®** dispose d'un parc de véhicules de différents types, allant de petites camionnettes à des semi-remorques de taille moyenne, en passant par des véhicules à crochet pour le transport de conteneurs.

En outre, pour des produits tels que les huiles usagées, le liquide de frein, le liquide de refroidissement, les carburants pollués, les émulsions et les pneus usagés, la **SDK** coopère avec des partenaires qui les collectent pour elle et les recyclent.

L'acheminement des produits vers leurs destinataires est en grande partie assuré par des entreprises partenaires.

➤ Le centre logistique

L'**action SuperDrecksKëscht®** gère un centre logistique pour les produits collectés à L-Colmar-Berg. Le traitement des produits va du simple stockage temporaire à la préparation en vue de leur valorisation (démontage ou broyage), en passant par la préparation de commandes et le tri.

Pour garantir la qualité, certains produits sont analysés par le laboratoire de l'entreprise. Cela est utile pour faire une déclaration claire et conforme à l'ADR et pour garantir le respect des exigences de qualité des destinataires de produits ou des acteurs de la production inverse. Dans ce contexte, le fait que le tri et le contrôle de qualité qui s'ensuivent permettent à divers produits-déchets de retrouver leur statut de produit est révélateur. Cela concerne actuellement les bouteilles de gaz, les lunettes, les restes de bougies et de cire, les palettes destinées à la réparation et à la réutilisation, ainsi que les chips d'emballage.

Pour son propre usage, mais aussi pour la vente ou la cession à des clients, la **SDK** dispose d'un réservoir de conteneurs de collecte de tout type et de toute qualité (carton, plastique, métal).

➤ Produits

Outre la vente de conteneurs de collecte et d'accessoires pour les stations de collecte, l'**action SuperDrecksKëscht®** distribue l'absorbant d'huile **ÖKO-PUR**, qui est un produit issu de la production inverse d'appareils frigorifiques.

Dans le cadre du projet « ECOBOX » lancé en 2018, un système réutilisable pour les plats à emporter, la **SDK** a pris en charge la gestion et la distribution des barquettes en plastique.

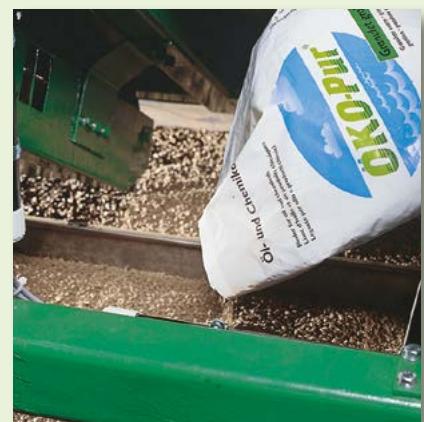
D'autres produits sont la LECOBOX (petit conteneur pour la collecte séparée des produits sur les chantiers) ainsi que l'Ecobelle (sas pour déchets) en 5 variantes différentes.



Le Service-Center



Tri des médicaments



Application d'ÖKO-Pur

2. Profil de l'entreprise

2.3 Compétences

➤ Conseil

Le conseil aux communes, aux citoyens, aux entreprises/établissements et autres partenaires constitue le deuxième point fort des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Les conseillers travaillent en grande partie sur le terrain et utilisent à cet effet majoritairement des véhicules électriques.

Dans ce contexte, les thèmes de la prévention des produits-déchets et de l'utilisation durable des ressources sont justement au cœur de l'action. L'accent est mis non seulement sur le conseil aux citoyens pour la collecte sélective et la prévention des déchets, mais aussi sur l'élaboration de concepts de gestion de déchets pour les établissements et les entreprises et, depuis 2018, sur des campagnes spécifiques dans le cadre de l'initiative gouvernementale contre le gaspillage alimentaire ou pour la promotion de la réparation et de la réutilisation des produits :

- Gamme de produits respectueux de l'environnement dans le commerce
- Gestion et prévention des produits-déchets dans le secteur de la construction
- Gestion et prévention des produits-déchets dans les immeubles résidentiels
- Économie circulaire et potentiel des ressources (collecteurs de déchets et destinataires de produits)
- Utilisation intelligente des ressources (denrées alimentaires, réutilisation des produits)

➤ Formation continue (SDK-Akademie)

L'**action SuperDrecksKëscht®** a encore élargi son offre de formations. Outre la formation initiale et continue des personnes actives dans le domaine de la gestion des déchets (centres de ressources, gestion des déchets en entreprise), cela concerne surtout les projets pédagogiques avec les écoles, en collaboration avec le ministère compétent. Le 13 mars 2014, le chargé de mission de la **SDK** a obtenu la reconnaissance officielle en tant qu'organisme de formation. Depuis le 4 mars 2024, la **SDK Akademie** est certifiée ISO 21001 : 2021.

L'**action SuperDrecksKëscht®** est également implantée à l'étranger sous le système de franchise par le biais du chargé de mission Oeko-Service Luxembourg S.A., à savoir en Allemagne, en Suisse et en Suède. Les chargés de mission de ces pays travaillent selon les directives de la **SDK**.

Les activités de la **SDK** ont été reconnues par la Commission européenne. En 2009, l'activité « Clever akafen » a reçu le label « best practice » et, en 2010, l'activité globale dans le domaine de la préservation des ressources et de la protection du climat a également été récompensée. Dans une communication de la Commission européenne de novembre 2020, publiée au Journal officiel de l'UE, la **SDK fir Bierger** et le projet des résidences (immeubles résidentiels) ont été cités comme exemples de bonnes pratiques à l'échelle européenne. Le Potentiel de Ressources en tant qu'instrument de l'économie circulaire a été intégré à la plateforme EU-Circularity en 2022.



Conseils pour la prévention des produits-déchets



Formation continue et formations

2. Profil de l'entreprise

2.4 Structure organisationnelle et site

Die La structure organisationnelle de l'**action SuperDrecksKëscht®** axée sur le travail d'équipe est visible sur le schéma de la page suivante.

Le nombre de salariés de l'**action SuperDrecksKëscht®** s'élevait à la fin de l'année 2024, direction comprise, à 87 personnes.

Le centre logistique est situé dans une zone artisanale/industrielle à proximité immédiate de l'autoroute A7, sortie Colmar-Berg / Roost.

Il est possible de se déplacer en transports publics (bus), mais seulement à certaines heures. La ligne Colmar-Berg dispose d'une gare qui n'est pas située à proximité immédiate de la zone industrielle.

Aucune zone de protection de la nature ou de l'eau n'est située à proximité.

Le site de l'entreprise est directement adjacent à une zone résidentielle (rue du Faubourg). Il s'agit de l'arrière du centre logistique, séparé des habitations par une bande verte d'environ 100 m de long. En général, il n'y a ni circulation de marchandises ni de public à cet endroit.

2.5 Conformité

L'**action SuperDrecksKëscht®** a dressé une liste de contrôle de ses obligations légales et autres obligations contraignantes, y compris les lois qui la concernent, et vérifie en permanence leur actualité sur la plate-forme Internet officielle de l'État legilux.lu. La liste est régulièrement mise à jour et évaluée.

Les lois ci-contre, la législation relative à la gestion des déchets et la loi relative au fonctionnement et au financement de l'**action SuperDrecksKëscht®** (voir page 3) sont particulièrement pertinentes.

L'**action SuperDrecksKëscht®** dispose des autorisations suivantes :

- Autorisation d'importation de déchets
- Autorisation d'intermédiaire, de commerçant et de transport de déchets
- Autorisations relatives aux déchets
- Autorisations relatives aux eaux usées
- Autorisations commodo-incommodo

Les autorisations commodo-incommodo mentionnent toutes les installations liées à la sécurité. Celles-ci sont gérées comme indiqué.

Les autres obligations contraignantes envers la commune et les autres groupes d'intérêt sont également consignées dans la liste de contrôle susmentionnée.

L'**action SuperDrecksKëscht®** s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes la concernant.



Les salariés de la SDK

Abfallwirtschaftsgesetzgebung	
	Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets, et modifiant 1. la loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement; 2. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l' action SuperDrecksKëscht ; 3. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 4. la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur
1.	Loi du 3 décembre 2014 modifiant 1) la loi modifiée du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 2) la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets
2.	Règlement grand-ducal du 24 mars 2015 remplaçant l'annexe V de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets
3.	Règlement grand-ducal du 24 novembre 2015 modifiant l'annexe II de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets.
4.	Loi du 18 décembre 2015 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets
SDK-Gesetzgebung (Funktion und Finanzierung)	
1.	Loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht.
2.	Loi du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux
3.	Loi du 28 juillet 2014 modifiant l'article 6, paragraphe 1er de la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.

Extrait du Journal officiel

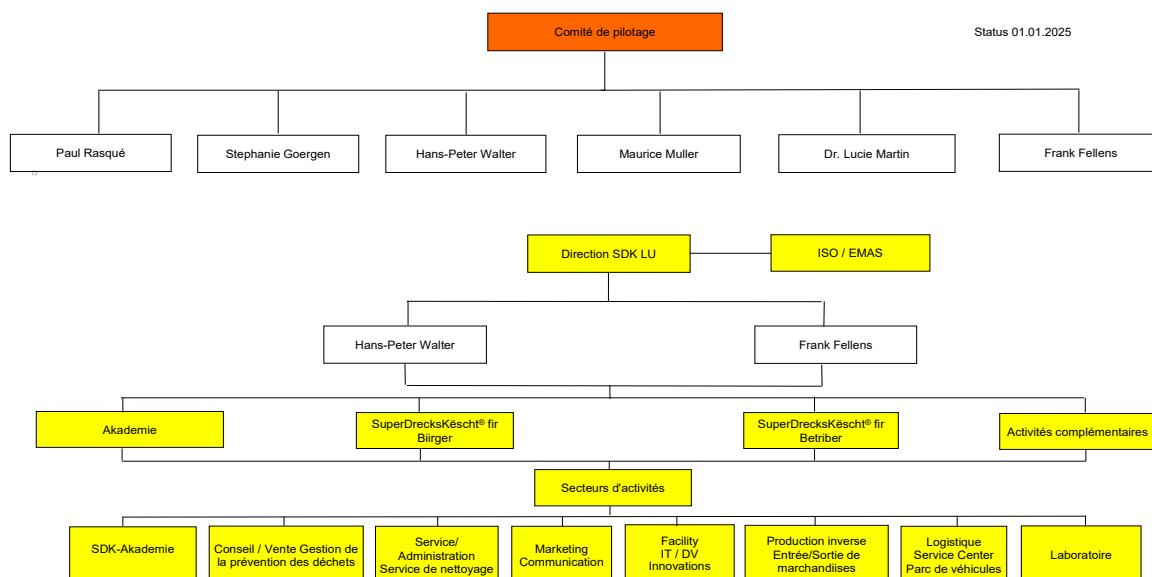
allemand/français
Statut/dernière mise à jour : février 2025

► Note sur le document de référence sectoriel « Gestion des déchets » (décision (UE) 2020/519)

Les bonnes pratiques indiquées dans le document de référence, telles que la stratégie de gestion des déchets, les plans spécifiques de la gestion des déchets, la promotion de la prévention des déchets, la réutilisation (ReUse), le traitement des produits-déchets en vue du recyclage des matériaux (économie circulaire), font partie des missions principales de l'**action SuperDrecksKëscht®** (voir également le programme environnemental, en particulier les aspects environnementaux indirects). L'outil Potentiel de Ressources, développé par la **SDK** selon la norme ISO 14024, revêt ici une importance particulière. L'examen du document de référence montre que les recommandations sont largement satisfaites, dans la mesure où elles sont pertinentes. Ainsi, les indicateurs de performance environnementale indiqués dans le document sont déjà utilisés depuis longtemps (par exemple pour la collecte des « déchets » provenant d'objets de soins chez les particuliers). Le document continuera d'être consulté régulièrement et la pertinence des indications et des indicateurs de performance environnementale sera vérifiée.

Organigramme et site de l'entreprise

Organigramme de la structure de l'action SuperDrecksKëscht® (SDK) - chargé de mission Oeko-Service Luxembourg S.A.



L'organigramme 2024 est légèrement modifié par rapport à celui de la déclaration environnementale de l'année précédente. Des changements sont intervenus au sein de la direction de la **SDK**.

Le plan de situation montre l'emplacement du centre logistique dans la zone industrielle Piret, Colmar-Berg (entouré en rouge) et les constructions avoisinantes.

3. Le système de gestion environnementale de l'action SuperDrecksKëscht®

3.1 Système de gestion environnementale

Depuis l'introduction de la norme ISO 14001 en 1998, la politique environnementale et les lignes directrices en termes d'environnement constituent la base de la mise en œuvre du système de gestion environnementale (SGE) et de l'amélioration continue des performances environnementales de l'entreprise. Elles témoignent de la responsabilité de la direction et de tous les salariés vis-à-vis de l'environnement, ainsi que de la transparence des performances environnementales vis-à-vis des clients, des propriétaires, des partenaires commerciaux et des autres parties intéressées.

Différents documents servent de guide à tous les salariés, en premier lieu les documents de formation « Marque **action SuperDrecksKëscht®** », « ISO 14001 », « ISO 14024 » et « Label ESR », les rapports annuels / rapports de durabilité ainsi que le manuel de la SDK. Ils fournissent des informations sur l'objectif et la mise en œuvre du SGE, sur les procédures internes, les compétences et les dispositions légales pertinentes.

La direction d'Oeko-Service Luxembourg S.A. en tant que chargé de mission de l'**action SuperDrecksKëscht®** est responsable de la poursuite continue du système. Le comité de pilotage (CP) délibère et discute de tous les thèmes pertinents, émet des recommandations et présente des propositions. La direction est assistée par le chargé de la gestion environnementale (CGE) et les autres personnes mandatées. Le chargé de la gestion environnementale tient à jour la documentation relative au SGE - y compris tous les chiffres clés - rédige la déclaration environnementale et est l'interlocuteur des salariés et de ceux qui exercent des fonctions liées à la protection de l'environnement (par exemple, administration : l'aspect environnemental de l' « acquisition de biens et de services »).

En outre, le CGE coordonne tous les aspects du SGE et renseigne, au nom de la direction, le comité de pilotage sur l'évolution du système. Sur la base de ces informations, et après des consultations et discussions, le comité de pilotage émet des recommandations. La direction met à disposition les ressources nécessaires à la poursuite du programme environnemental.

Le SGE est conçu comme un système dynamique. Chaque salarié peut et est encouragé à participer au processus de développement du SGE et à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux. C'est la raison pour laquelle il existe un système interne de suggestions, qui permet à tous les membres du personnel de faire part de leurs souhaits de changement et de leurs propositions.

La direction et le CGE sont les interlocuteurs privilégiés des salariés pour toute question ou suggestion. Les informations sont également échangées dans le cadre d'une communication directe (réunions, « discussions de couloir », mails

internes) et, le cas échéant, intégrées dans le SGE.

En 2022, deux nouveaux organes ont été mis en place dans le cadre du programme de développement durable et de gestion des parties prenantes : l'équipe de protection du climat et l'équipe RSE qui assistent le CGE dans les questions y afférentes. Il est prévu de fusionner ces deux organes en 2025 et d'y associer également le comité d'entreprise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection des personnes signalant des violations du droit de l'Union du 16 mai 2023, deux canaux de signalement ont été mis en place. Ils permettent de déposer en toute confidentialité des plaintes, des objections et des réclamations. Un membre du comité d'entreprise est à la disposition des salariés. Le CGE est, quant à lui, à la disposition de toutes les parties prenantes du secteur professionnel et des parties concernées par les certifications ISO 14024. Cela concerne également les signalements relatifs à la protection des droits humains.

Le comité de suivi du centre logistique se réunit trois fois par an. Y participent, outre le comité de pilotage, la direction, le chargé de sécurité et le CGE de l'**action SuperDrecksKëscht®**, les voisins, les responsables communaux et les forces d'intervention (pompiers) de la commune de Colmar-Berg.

Le processus du système de gestion environnementale basé sur la politique environnementale se présente comme suit : définition des objectifs environnementaux → bilans → évaluation → planification des mesures → mise en œuvre → suivi des résultats.

Les audits environnementaux réalisés régulièrement en interne et en externe, ainsi que la **participation des salariés**, visent l'amélioration continue des performances environnementales par la mise à jour des objectifs environnementaux et le bon fonctionnement du SGE.

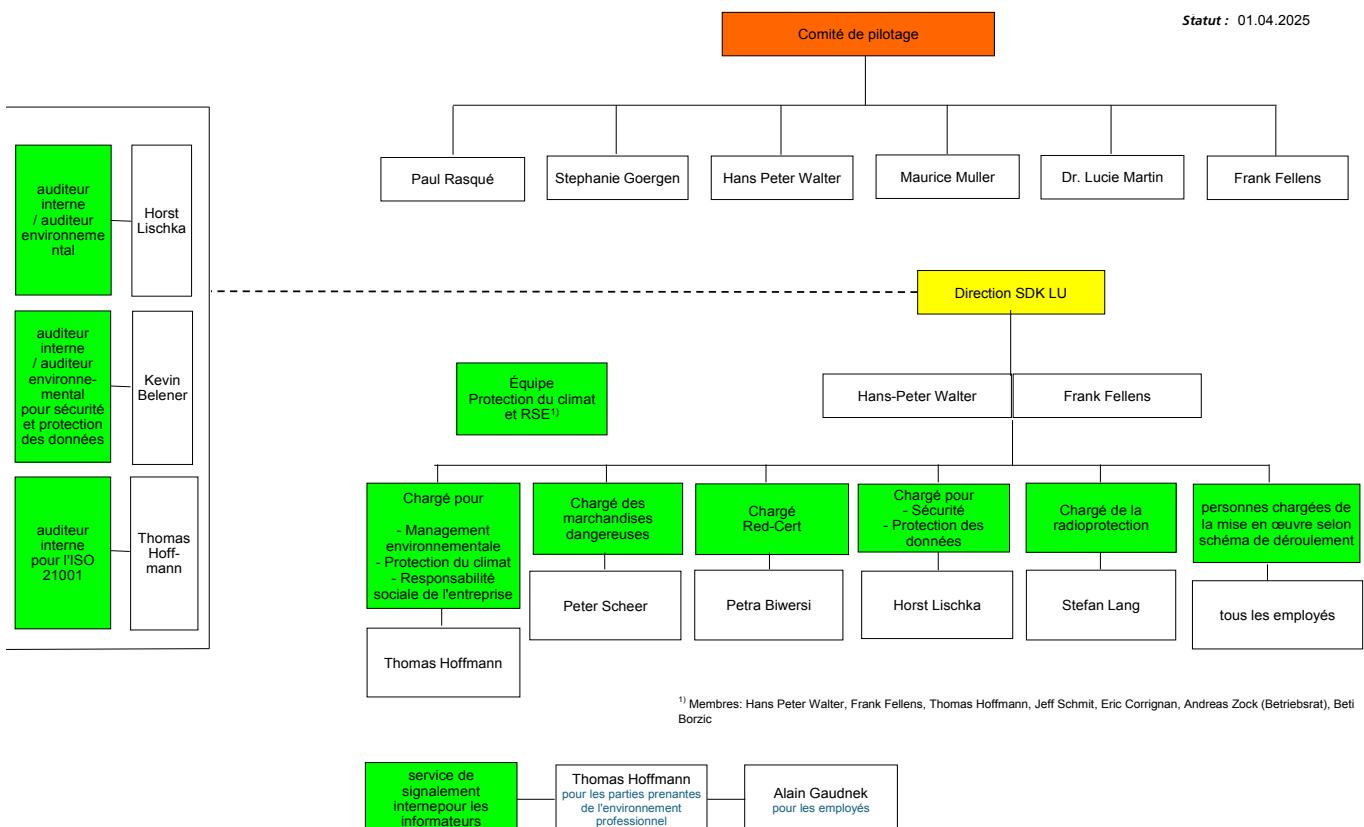
Par la publication de la déclaration environnementale, actualisée à intervalles réguliers et validée par un vérificateur environnemental externe, nous informons les clients, les partenaires commerciaux et autres milieux intéressés de la performance environnementale de l'entreprise. Les **groupes d'intérêt/milleux intéressés** sont énumérés dans le rapport annuel/le rapport de durabilité et sont évalués à l'aide d'une matrice opportunités/risques.

Les autres rapports pertinents sont :

- le rapport sur la protection du climat,
- le rapport du responsable RSE,
- le rapport sur la protection des droits humains.

Vu d'ensemble du comité de pilotage, des responsables et des représentants de l'entreprise

Organigramme du comité de pilotage avec direction et responsable du système de gestion environnementale



3. Le système de gestion environnementale de la SuperDrecksKëscht®

3.2 Code de conduite et code environnemental

Les actions et les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** ou de ses salariés reposent sur les bases et les lignes directrices obligatoires, qui sont définies dans les lignes directrices pour les employés, le code environnemental (voir page 14) et le code de conduite plus poussé prévu pour début 2025. :

Les aspects d'une économie écologique et durable et le conseil aux consommateurs, aux établissements et aux entreprises en matière de consommation et de gestion des produits-déchets, notamment dans le but d'éviter la production de produits-déchets, constituent les compétences clés de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

Outre la responsabilité pour la protection de l'environnement dans le cadre des activités de la **SDK**, la responsabilité sociale revêt également une importance essentielle. Les principes suivants s'appliquent :

Les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont planifiées et réalisées, avec la participation active des salariés, de manière à préserver autant que possible les ressources naturelles, à minimiser les effets nocifs sur l'environnement et à respecter impérativement les dispositions légales en vigueur.

Afin d'améliorer constamment les performances environnementales, le comité de pilotage fixe des objectifs et met à jour des programmes pour atteindre ces objectifs.

Des indicateurs de performance sont définis et rendus publics pour mesurer et surveiller les performances environnementales.

Au niveau des achats, la **SDK** privilégie les produits et services qui sont fabriqués ou proposés selon les principes d'une économie durable et efficace en termes de ressources. Dans la mesure du possible, elle exerce une pression sur ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs pour qu'ils agissent selon des principes équivalents.

L'**action SuperDrecksKëscht®** encourage les connaissances et la conscience environnementales des salariés par le biais d'une formation initiale et continue, et les incite à agir de manière responsable, même en dehors des activités de l'entreprise.

L'impact des activités actuelles et futures du site de la **SDK** sur l'environnement local est régulièrement surveillé et évalué.

3.3 Responsabilité sociale des entreprises¹⁾

Comme nous l'avons déjà mentionné, la politique environnementale comprend également des aspects sociaux importants.

Ainsi, l'**action SuperDrecksKëscht®** participe depuis 2011 au système national de certification avec le label ESR et est certifiée comme entreprise socialement responsable. Dans ce cadre, la **SDK** a également signé deux engagements, à savoir la Charte de la Diversité 2019 et le Pacte national Entreprises et Droits de l'homme en 2022. Nous renvoyons ici au rapport du chargé RSE ainsi qu'au rapport du chargé des droits humains.



¹⁾ Remarque : les rapports et certificats liés à la responsabilité sociale des entreprises (RSE/CSR), y compris le Pacte des droits de l'homme, ne sont pas validés par les audits environnementaux.

Critères et missions pour la mise en œuvre de la politique environnementale (site de Colmar-Berg) : lors de la mise en œuvre des mesures décrites dans la section 2.1, le code de l'environnement suivant s'applique :

Code d'éthique environnementale

L'action **SuperDrecksKëscht®** est une marque d'efficacité des ressources mise en place dans le cadre de la durabilité des missions de l'État luxembourgeois en matière de gestion des déchets. Elle axe ses activités sur la stratégie définie par l'UE et par la législation nationale de 2012 : la prévention en premier lieu, suivie de la préparation aux fins de réutilisation, du recyclage et de toute autre valorisation (par exemple valorisation énergétique) et enfin de l'élimination des produits-déchets. Par conséquent, l'accent est mis sur la prévention et donc sur la gestion des ressources.

L'action **SuperDrecksKëscht®** a pour mission d'utiliser et de mettre en pratique les informations les plus récentes pour une gestion durable et qualitative des ressources tant au niveau économique qu'écologique. L'accomplissement de cette mission lui donne un caractère exemplaire dans la restructuration écologique de notre société. Cette fonction de modèle doit devenir un moteur pour toutes les parties impliquées dans l'économie nationale sur la voie de la préservation de l'environnement et de l'amélioration de l'utilisation des ressources.

Dans ce sens, l'action **SuperDrecksKëscht®** s'engage à protéger l'environnement, à respecter les obligations légales et d'autres obligations contraignantes, ainsi qu'à améliorer en permanence le système de gestion environnementale dans le but d'améliorer les performances environnementales.

Concrètement, l'action SuperDrecksKëscht® s'est fixée les objectifs suivants :

→ *Dans le cadre de l'économie circulaire et de la gestion des ressources*

- Économie de matières premières grâce à la gestion de l'efficacité des ressources
- Prévention de produits-déchets
- Préparation des produits-déchets pour la réutilisation (« Re-Use »)
- Recyclage et valorisation plutôt que l'élimination de produits-déchets
- Conception intelligente et durable des produits
- Nouvelles méthodes de production et de production inverse
- Modification des modèles de consommation (« économie du partage »)
- Transparence de tous les flux de produits

→ *Dans le cadre de la protection préventive de l'environnement et de la santé*

- Gestion de l'énergie et protection du climat
- Protection de l'environnement et durabilité chez les fournisseurs et partenaires de traitement
- Prévention d'accidents environnementaux
- Procédure à suivre en cas d'accidents environnementaux - réduction des impacts sur l'environnement

→ *Dans le cadre de la responsabilité sociale*

- Prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes
- Respect des normes sociales au niveau local et global
- Conditions équitables pour les salariés et les partenaires
- Formation, information et sensibilisation à la protection de l'environnement

Pour atteindre les objectifs fixés, il convient de réaliser les missions de gestion suivantes :

→ *Mesures directes*

- Mesures visant à réduire les émissions lors du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des produits-déchets
- Prévention d'émissions et de rejets accidentels
- Évaluation préalable d'impacts sur l'environnement et la société
- Évaluation des impacts sur l'environnement et la société
- Contrôle du respect du code d'éthique environnementale
- Mesures à prendre en cas de non-respect du code d'éthique environnementale

→ *Mesures indirectes*

- Promouvoir le sens des responsabilités des salariés
- Information et dialogue avec toutes les parties prenantes
- Conseil à tous les partenaires
- Respect des normes environnementales chez les fournisseurs et les partenaires contractuels

Entré en vigueur en juin 2024

Direction et responsable de la gestion de l'environnement

Umweltkodex



Die Aktion SuperDrecksKëscht® ist eine Ressourceneffizienz-Marke, die im Rahmen der Nachhaltigkeit der abfallwirtschaftlichen Aufgaben des Staates Luxemburg entwickelt wurde. Ihre Orientierung liegt auf der EU-Abfallhierarchie sowie der nationalen Gesetzgebung von 2012: Vermeidung vor Vorbereitung zur Wiederverwendung, vor Recycling, vor sonstiger Verwertung (z.B. energetischer Verwertung) und vor Beseitigung. Demnach liegt der Schwerpunkt in der Vermeidung und damit dem Ressourcenmanagement.

Es ist Aufgabe der Aktion SuperDrecksKëscht® den neuesten Stand von Informationen zu nutzen und umzusetzen, um eine nachhaltige Ressourcenwirtschaft im ökologischen und ökonomischen Sinne mit hochwertiger Qualität realisiert zu sehen. Die Aufgabewahrnehmung ermöglicht die Umsetzung einer Vorbildfunktion in der ökologischen Neugestaltung der Gesellschaft. Diese Vorbildfunktion soll mit dem Ziel der Umweltentlastung und Ressourceneffizienz allen Beteiligten in der Volkswirtschaft Impulse geben.

In diesem Sinne verpflichtet sich die Aktion SuperDrecksKëscht® zum Schutz der Umwelt, zur Erfüllung der rechtlichen und weiteren bindenden Verpflichtungen sowie der fortlaufenden Verbesserung des Umweltmanagementsystems mit dem Ziel die Umweltleistung zu verbessern.

Im Einzelnen hat sich die Aktion SuperDrecksKëscht® folgende Ziele gesetzt :

- Im Rahmen von Circular Economy und Ressourcenmanagement
- Einsparung von Rohstoffen durch Ressourceneffizienzmanagement
- Vermeidung von Abfallprodukten
- Vorbereiten von Abfallprodukten zur Wiederverwendung (Re-Use)
- Recycling und Verwertung anstatt Beseitigung von Abfallprodukten
- Intelligentes und nachhaltiges Produktdesign
- Neue Produktions- und Rückproduktionsverfahren
- Änderung von Konsummustern (Sharing Economy)
- Transparenz aller Produktströme

- Im Rahmen der allgemeinen Umweltvorsorge und des Gesundheitsschutzes
- Energienmanagement und Klimaschutz
- Umweltschutz und Nachhaltigkeit bei Lieferanten und Abwickelpartnern
- Verhütung von Umweltunfällen
- Verfahren bei Umweltunfällen - Verringerung von Umweltauswirkungen

- Im Rahmen der gesellschaftlichen Verantwortung
- Berücksichtigung der Interessen aller Stakeholder
- Einhaltung sozialer Standards auf lokaler und globaler Ebene
- Faire Rahmenbedingungen für Mitarbeiter und Partner
- Ausbildung, Information und Sensibilisierung im Umweltschutz

Um die gesteckten Ziele zu erreichen, sind nachfolgende Managementaufgaben umzusetzen:

- Direkte Massnahmen
- Massnahmen zur Minimierung von Emissionen beim Recycling, der Verwertung und der Beseitigung von Abfällen
- Vermeidung von unerwünschten Emissionen und Ableitungen
- Vorausbereitung von Auswirkungen auf Umwelt und Gesellschaft
- Prüfung von Auswirkungen auf Umwelt und Gesellschaft
- Prüfung der Einhaltung des Umweltkodex
- Massnahmen bei Nicht-Einhaltung des Umweltkodex

- Indirekte Massnahmen
- Förderung des Verantwortungsbewusstseins der Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen
- Information und Dialog mit allen Stakeholdern
- Beratung aller Partner
- Einhaltung der Umweltnormen bei Lieferanten und Vertragspartnern

Juni 2024

Direktion und Umweltmanagementbeauftragter

TD CJF JH
Le code de l'environnement dans sa version de juin 2024

3.3. Le système de gestion environnementale de l'action SuperDrecksKëscht®

3.4 Groupes d'intérêt – les parties prenantes

Le rapport annuel, le rapport sur la durabilité ainsi que le rapport du chargé RSE présentent en détail les parties prenantes de la **SDK** avec lesquelles il existe des coopérations et des projets communs.

L'**action SuperDrecksKëscht®** tient une matrice dans laquelle sont répertoriées toutes les parties intéressées ainsi que leurs exigences et attentes pertinentes. Sur cette base, les opportunités et les risques qui en découlent sont également identifiés et évalués. En raison de sa mission particulière, l'**action SuperDrecksKëscht®** agit souvent en tant qu'agent de mise en réseau dans le domaine de la consommation et de la consommation inverse. C'est pourquoi la liste des parties prenantes représente presque tous les acteurs de la société. L'opportunité principale est le soutien à la stratégie de la **SDK** en matière de consommation inverse, le risque principal étant le manque de cohérence.

Les groupes d'intérêt sont, outre le donneur d'ordre et les partenaires de l'action (qui incluent toutes les communes luxembourgeoises), les salariés et les clients : des partenaires avec lesquels des contrats ont été conclus, d'autres partenaires publics, des groupes environnementaux/associations/ONG, la protection civile (police, pompiers), des associations économiques, des entreprises, des partenaires de projets/plateformes/associations d'intérêts, des institutions de formation, des fournisseurs, le voisinage, le public et les médias (voir tableau ci-dessous).

Le comité de suivi du centre logistique ainsi que l'ULC (Union Luxembourgeoise des Consommateurs) jouent un rôle particulier. Les voisins, les riverains, la protection civile (police, pompiers), les représentants des communes, le Ministère de l'Environnement, l'Administration de l'environnement, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce sont informés en permanence des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**, notamment dans le centre logistique de Colmar-Berg, dans le cadre du comité de suivi. Les membres ont accès à tout moment au site de l'entreprise. En général, le comité de suivi se réunit trois fois par an. La communication avec les parties intéressées est variée et les instruments suivants sont notamment utilisés :

- des réunions et des ateliers avec les personnes concernées
- examen des déclarations publiques, des programmes internes et des initiatives des parties prenantes
- participation/adhésion à des associations d'intérêts
- communication directe
- Informations provenant des médias et d'autres sources d'information publiques

Une liste de contrôle spécifique est consacrée à la gestion des parties prenantes. Elle répertorie en particulier les acteurs et les institutions de formation qui jouent un rôle particulier dans l'économie circulaire et le développement durable. Les personnes de référence y sont également mentionnées, ainsi que les thèmes abordés. Cette liste est mise à jour au moins une fois par an.

Catégorie	Groupe d'intérêt	Engagements - Coopération	Exigences et attentes	Communication	Opportunités	Risques
Donneurs d'ordre et partenaires de l'action	MECDD	Donneur d'ordre principal	Donneur d'ordre principal	Entretiens directs	–	–
	Administration de l'environnement	Autorité – donneur d'ordre principal	Autorité – donneur d'ordre principal	Comité de pilotage	–	–
	Chambre des Métiers	Membre Comité de pilotage	Membre Comité de pilotage	Comité de pilotage	–	–
	Chambre de Commerce	Membre Comité de pilotage	Membre Comité de pilotage	Comité de pilotage	–	–
	Communes	légalemen responsables des déchets des ménages	La SDK en tant que prestataire de services pour les communes - conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK	pas de cohérence entre la commune et la stratégie de la SDK
	Syndicats de communes	légalemen responsables des déchets des ménages	La SDK en tant que prestataire de services pour les communes - conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK	pas de cohérence entre la commune et la stratégie de la SDK
	Centres de recyclage	Installations pour les communes, les syndicats de communes	La SDK en tant que prestataire de services pour les centres de recyclage - conseil/accompagnement	Réunions, entretiens individuels, formation continue	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK	pas de cohérence entre la commune et la stratégie de la SDK
	Ecobatterien	La SDK est à la fois prestataire et partenaire de la communication avec le public	L'exécution des services conformément au contrat et le respect des conditions fixées par le règlement	Réunions du comité de suivi et entretiens directs	Soutien à la stratégie de consommation inverse de la SDK : participation aux projets d'innovation	Non-respect de la convention

4.4. Aspects environnementaux et leurs éventuels impacts sur l'environnement

Aspects environnementaux directs et indirects

L'action **SuperDrecksKëscht®** a un impact sur l'environnement, d'une part dans le cadre du traitement et de la transformation des produits-déchets dans le centre logistique à Colmar-Berg, d'autre part du fait de des activités de conseil et dans le cadre des travaux administratifs. Même si l'impact sur l'environnement est relativement faible dans le domaine du conseil - comparé aux entreprises industrielles et artisanales - l'objectif est de le réduire au maximum en raison de la philosophie écologique fondamentale de l'entreprise.

Secteur	Aspect environnemental	direct/ indirect	Activité	Impacts sur l'environnement (risques)
Efficacité des matériaux, y compris l'énergie (consommation de ressources/de matières premières)	Consommation de papier	d	Activités de bureau et conseil	Consommation de ressources
	Consommation d'électricité	d	Manipulation de produits-déchets dans le centre logistique, les bureaux et l'activité de conseil	Consommation de ressources
	Consommation de combustibles pour le chauffage	d	Chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Consommation de ressources
	Consommation de carburants pour les véhicules	d	Traitement des produits-déchets ; Activité de conseil	Consommation de ressources
	Consommation d'eau potable	d	Nettoyage des récipients, arrosage, sanitaires	Consommation de ressources
Eaux usées	Rejet d'eaux usées	d	Nettoyage des récipients, sanitaires	Dégagement de substances nocives pour l'environnement
Déchets	Production de déchets	d	Activités de bureau et administratives, gestion des stocks/entrepôts, laboratoire	Consommation de ressources
Émissions	Émissions de polluants générées par les véhicules, les machines et l'installation de chauffage	d	Traitement des produits-déchets ; activité de conseil, chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Émissions de gaz nocifs pour l'environnement
	Émissions de gaz à effet de serre générées par les véhicules, les machines et l'installation de chauffage = Scope 1 (GHG-Protocol)	d	Traitement des produits-déchets ; activité de conseil, chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Émissions de gaz ayant un impact sur le climat
	Émissions de polluants liées à la consommation d'électricité = Scope 2 (GHG-Protocol)	d	L'électricité pour le centre logistique et les bâtiments administratifs	Émissions de gaz ayant un impact sur le climat
	Émissions de polluants générées par le centre logistique / Hall 1	d	Manipulation des produits dans le hall 1	Émissions de gaz nocifs pour l'environnement et ayant un impact sur le climat
	Émissions générales liées aux aspects environnementaux indirects = Scope 3 (GHG-Protocol)	i	Transport, approvisionnement/achats, salariés	Émissions de gaz ayant un impact sur le climat
Biodiversité	Utilisation des sols	d	Centre logistique et bâtiments administratifs	Utilisation des sols
	Plantation d'espaces verts	d	Espaces verts dans les alentours	La faune et la flore locales
Transports	Bruit causé par la circulation des véhicules	d	Nos propres transports ; fournisseurs ; transporteurs	Bruit
Approvisionnement	Achat de marchandises pour le bureau et l'activité de conseil	i	Activité de bureau, activité de conseil, Travail de communication	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés au processus de fabrication du produit
	Acquisition de consommables	i	Centre logistique - récipients et infrastructure	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés au processus de fabrication du produit
Traitement de produits	Sélection de prestataires de services de transport	i	Transport de produits-déchets ; transport de consommables	Aspects environnementaux liés au transport
	Sélection des partenaires et des destinataires de produits	i	Traitement et valorisation de produits-déchets	Aspects environnementaux liés au transport ; aspects environnementaux liés à la production inverse
Gamme de produits (Shop Green)	Consommation durable chez les partenaires et consommateurs	i	Sélection de produits écologiques pour être mis en avant dans le commerce	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés au processus de fabrication du produit
Autres projets	Consommation durable chez les partenaires et consommateurs	i	Accompagnement de produits écologiques	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés à l'utilisation du produit

Aspects environnementaux importants de l'action SuperDrecksKëscht®

Statut/dernière mise à jour : février 2024

Les aspects environnementaux directs résultent de l'activité directe sur le site de Colmar-Berg. On citera comme exemple les émissions dues au transport, c'est-à-dire à la collecte et à l'acheminement des produits-déchets.

En ce qui concerne la **SDK**, l'efficacité des matériaux (en dehors de l'énergie et de l'eau) n'est pas pertinente dans le cadre interne de l'entreprise, car aucune marchandise n'est produite.

Les aspects environnementaux indirects résultent des activités de conseil, ainsi que des achats de fournitures de bureau et de services (par exemple, les transports).

Les aspects environnementaux identifiés sont vérifiés et évalués au moins une fois par an pour déterminer s'ils sont encore valides. Dans le cadre de cette évaluation, les aspects environnementaux sont classés en fonction de leur éventuelle influence et de leur importance, sur la base de critères précis. L'évaluation permet de déterminer les aspects environnementaux importants et pertinents, pour lesquels nous fixons des objectifs et des mesures pour améliorer notre performance environnementale (voir chapitre sur les objectifs environnementaux, le programme environnemental).

Présentation des aspects environnementaux directs et indirects et de leur évaluation

Potentiel d'influence	3 élevé	- Production de déchets	- Consommation de papier	- Consommation de carburants pour les véhicules
				- Émissions de polluants et de gaz à effet de serre générées par les véhicules
2 moyen	2 moyen	- Émissions de polluants et de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité - Bruit lié à la circulation de véhicules - Autres émissions sonores	- Consommation d'électricité - Consommation d'eau potable - Rejet d'eaux usées - Émissions de polluants et de gaz à effet de serre générées par l'installation de chauffage - Manipulation de substances dangereuses	
1 faible	1 faible	- Émissions de polluants et de gaz à effet de serre générées par le centre logistique / hall 1	- Utilisation des sols - Plantation d'espaces verts	- Consommation de combustibles pour le chauffage
	1 peu important	2 important	3 très important	Importance
	aucune mesure nécessaire	Surveiller les aspects environnementaux	surveiller et engager des mesures	

Évaluation des aspects environnementaux directs

Statut/dernière mise à jour : février 2024

Potentiel d'influence	3 élevé	- Achat de marchandises pour le bureau et l'activité de conseil	- Consommation durable chez les partenaires et consommateurs	- Consommation durable chez les partenaires et consommateurs
				- Achat de marchandises pour le bureau et l'activité de conseil
2 moyen	2 moyen		- Acquisition de consommables - Sélection de prestataires de services de transport - Sélection des partenaires et des destinataires de produits	
1 faible	1 faible			3 très important
	1 peu important	2 important	3 très important	Importance
	aucune mesure nécessaire	Surveiller les aspects environnementaux	surveiller et engager des mesures	

Évaluation des aspects environnementaux indirects

Statut/dernière mise à jour : février 2024

Status/zuletzt aktualisiert: Februar 2024

5. Performance environnementale – Indicateurs

5. 1 Aspects environnementaux directs

Dans le bilan des flux entrants et sortants indiqué ci-dessous, nous avons rassemblé les principales données relatives aux aspects environnementaux directs constatés au cours des 5 dernières années (les déclarations environnementales de 2019 et 2020 ne sont pas comparables avec les suivantes, car les données de base et les données ont été corrigées).

► Input

	2020	2021	2022	2023	2024	
Matériaux						
Consommation de papier ¹⁾	215.000	301.500	195.500	223.000	194.000 pages A4	Bureau / administration
Énergie	1.922.961	2.107.671	1.902.814	2.078.071	2.016.000 en kwh	Total, dont
	254.887	290.012	300.308	399.758	418.631 kWh	électricité sur le site
	24.600	24.739	33.732	45.595	40.582 l	graissage alimentaire chauffage
	11.732	28.235	14.897	9.897	4.228 l	gasoil biologique chauffage
	3.000	0	0	0	0 l	gasoil chauffage
	80.697	90.094	108.207	120.541	116.817 l	gasoil biologique véhicules
	55.834	51.608	19.496	10.363	15.381 l	gasoil véhicules
	6.817	7.745	4.825	4.775	4.481 l	gasoil machines de travail
	0	0	737	137	11 l	gasoil biologique machines
	1.424	474	330	0	0 l	spéciales
						essence transports
converti en kwh ²⁾	230.256	231.557	315.732	426.769	379.848 kwh	graissage alimentaire chauffage
	99.018	238.303	125.731	83.534	35.684 kwh	gasoil biologique chauffage
	681.080	760.395	913.265	1.017.367	985.934 kwh	gasoil biologique véhicules
	546.616	505.243	190.861	101.457	150.585 kwh	gasoil transports
	25.320	0	0	0	0 kwh	gasoil chauffage
	66.738	75.824	47.237	46.747	43.869 kwh	gasoil machines de travail
	0	0	6.220	1.158	95 kwh	gasoil biologique machines de travail
	6.702	2.224	599	1.281	1.354 kwh	gaz liquide machines de travail
	12.343	4.113	2.861	0	0 kwh	essence transports
						électricité transport (non inclus dans le total, car déjà inclus dans électricité Site)
	33.467	66.226	100.858	184.251	193.336 kwh	
renouvelables dans la consommation totale	65,80%	72,13%	87,31%	92,81%	90,29%	alimentaires, gasoil biologique)
Eau³⁾	1.434	1.389	1.933	2.126	1.013 m ³	Total, dont
	1.008	836	1.276	1.414	509 m ³	eau communale
	426	553	657	712	504 m ³	eau de pluie
Superficie du terrain	21.840	21.840	21.840	21.840	21.840 m ²	dont
	17.940	17.940	17.940	17.940	17.940 m ²	imperméabilisée
	3.900	3.900	3.900	3.900	3.900 m ²	espaces verts

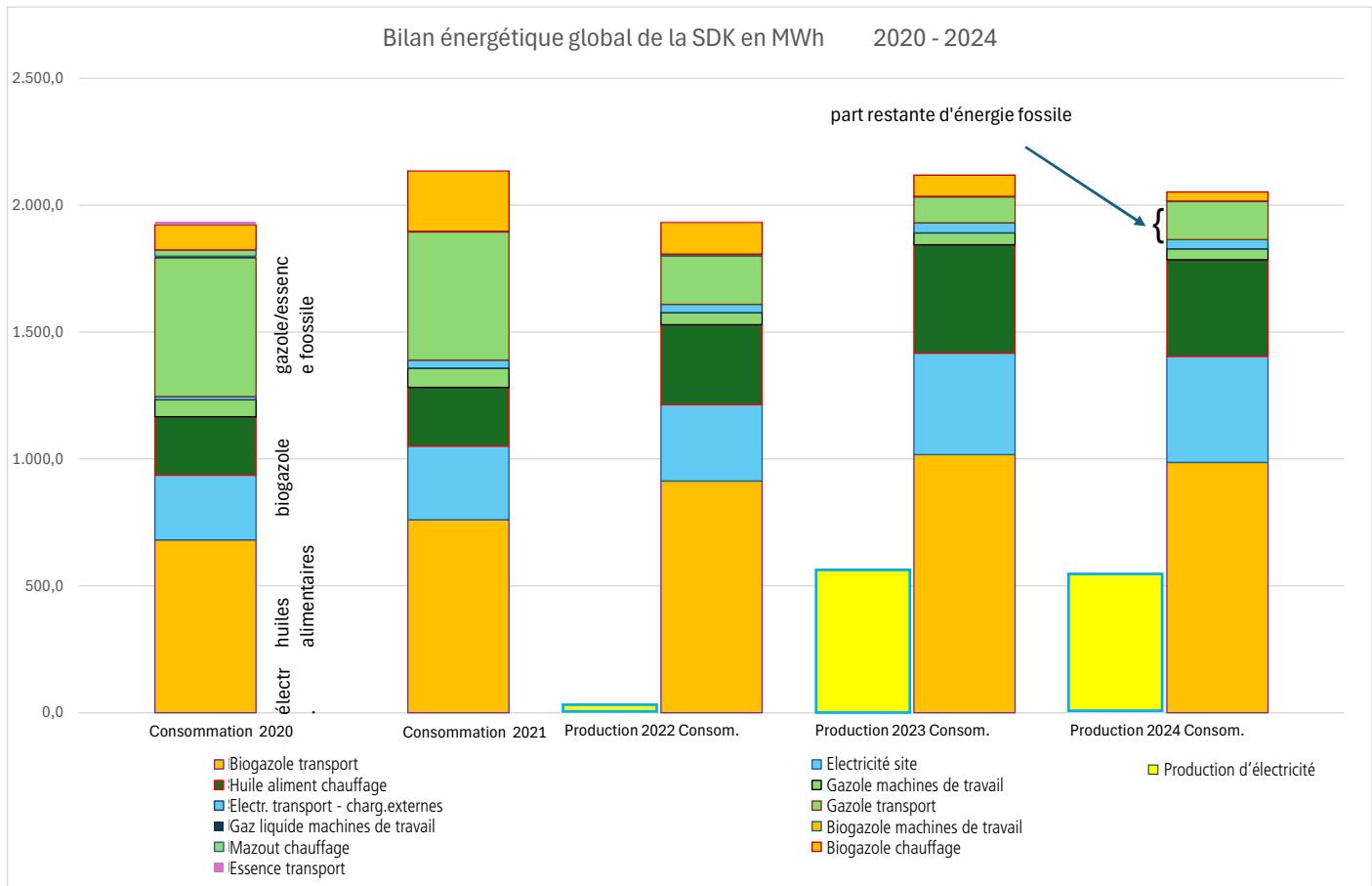
³⁾ Consommation d'eau de 2 points de comptage, consommation du 3e point de comptage impossible à déterminer

¹⁾ quantités achetées

²⁾ conversion de l'énergie	
Huile alimentaire; DIN EN ISO 3675, DIN EN ISO 51000-3	
Base: Energielabel für Personenwagen Schweizer Bundesamt für Energie Jan 2017	
Valeurs de conversion kg en l selon BDB- Bundesverband der deutschen Bioethanolwirtschaft	
Deutscher Verband Flüssiggas e.V.	
Huile alimentaire	9,36 kWh/l
Gasoil	9,79 kWh/l
Gasoil biologique	8,44 kWh/l

5. 1 Aspects environnementaux directs

► Input - Bilan énergétique



Bilan énergétique avec consommation d'électricité sur le site et par chargement externe (bleu), huile de cuisson (rouge), biodiesel (jaune) et diesel fossile (en 2020, également du mazout) en MWh. Le graphique montre que la part des énergies fossiles a été considérablement réduite en 2023 et 2024. Pour plus de détails, voir les pages 21, 22 et 29.

► Output

	2020	2021	2022	2023	2024	
Production d'électricité	0,00	0,00	9.563	575.999	550.123 kWh	Installation PV depuis 30.11.2022

Emissions						Total, dont
CO ₂ ¹⁾	152.878,11	137.793,68	52.544,24	27.879,75	41.097,98 kg	transports
NO _x	356,84	352,41	347,66	355,07	365,97 kg	transports
Particules fines	10,23	9,97	9,92	10,24	10,32 kg	transports
TOC	8,46	16,95	65,93	2,39	5,65 kg	centre logistique / hall 1 ²⁾
CO ₂	19.320,73	20.689,38	12.761,49	12.894,12	12.135,13 kg	machines de travail ³⁾
CO ₂	0	0	0	0	0 kg	issu de l'électricité ⁴⁾
CO ₂	8760	0	0	44,92	19,19 kg	issu du chauffage ⁵⁾
CO	54	-	100,5	97	72 ppm	issu du chauffage ⁶⁾
Total CO ₂ (Scope 1)	180.958,84	158.483,06	65.305,73	40.818,79	53.252,30 kg	

Déchets	11.231	15.268	41.212	70.688	76.837 kg	Total, dont ⁷⁾
			12.752	24.021	28.806 kg	Déchets de la prod. inverse ⁸⁾
	624	300	270	7.700	9.850 kg	terres excavées / déchets verts
	3.640	1.173	9.846	2.230	3.215 kg	anciens stocks / archive
	2.700	8.442	14.472	32.358	31.413 kg	contenu des séparateurs d'huile et de graisse
	4.267	5.353	3.872	4.379	3.554 kg	émanant du bureau, de l'administration

1) En 2021 et 2022, seules les émissions de CO₂ dues aux carburants fossiles sont indiquées.

2) Comme les émissions sont très faibles (valeur maximale autorisée de 400 kg TOC), l'influence de l'air ambiant est élevée.

3) Les valeurs ont été calculées pour la première fois en 2020.

4) électricité 100 % naturelle issue d'énergies renouvelables, donc neutre en CO₂

5) En 2020, 3000 l de mazout ont été utilisés à titre exceptionnel ; à partir de 2023, indication de la part de biodiesel basée sur la valeur de l'écobilan.

6) 2021 pas de valeur mesurée disponible ; sinon valeur issue d'une mesure ou valeur moyenne

L'autorisation de commodo-incommodo ne prescrit que des contrôles aléatoires tous les 2 ans.

7) Les chiffres à partir de 2022 ne sont pas comparables avec les années précédentes (voir détails sur les déchets).

8) relevés pour la première fois à partir de 2022

1) Émissions : La méthode de calcul a été changée en 2021 et les données à recalculées.

Les données des déclarations environnementales 2019 et 2020 ne sont donc pas comparables avec les suivantes.

Base de données du calcul CO₂equ nouveau : selon la consommation dans le guide DLSV Calcul des émissions de GES (Tank to Wheel) état 2013. ainsi qu'à partir de 2023 : du tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et rapport sur les émissions de gaz à effet de serre dues aux opérations de transport (également Tank to Wheel)

Base de données des oxydes d'azote et des poussières fines nouvellement : selon la consommation en kWh/l - valeurs maximales de la norme Euro 6

Remarques sur le bilan énergétique:

Pour la consommation d'énergie du parc de véhicules, 74,14 % de biodiesel a été utilisé en 2024, acheté auprès des partenaires qui estérifient les graisses/huiles alimentaires collectées pour en faire du biodiesel. Ainsi, l'activité propre a permis de remplacer le diesel fossile et donc de réduire considérablement les émissions de CO₂ (voir bilan CO₂).

Pour le chauffage central du site, les graisses alimentaires usagées sont utilisées directement comme combustible depuis 2015. L'utilisation directe de graisses/d'huiles alimentaires est neutre en termes de CO₂. Sinon, du biodiesel a été utilisé pour le chauffage. Celui-ci est également neutre en CO₂ (exception 2020).

Les pages suivantes donnent des détails sur les différents aspects environnementaux. Le rapport du responsable de la gestion environnementale 2024, disponible sur demande, contient de plus amples informations sur les aspects environnementaux directs.

5.1 Aspects environnementaux directs

► Énergie : électricité

La consommation totale d'électricité a augmenté de 7,4 % en 2024 pour atteindre 418 631 kWh. Cela est dû à l'augmentation de la part de courant de charge des véhicules électriques en raison de la mise à disposition de voitures de société pour les trajets domicile-travail.

Depuis 2020, la part de la consommation d'électricité des véhicules électriques est calculée en séparant les différents types de charge (charge au centre logistique, bornes de charge publiques et charge privée selon les indications des utilisateurs). La recharge au centre logistique se fait via 8 bornes de recharge avec 2 points de recharge chacune, ainsi que sur des prises à courant fort sur le site du centre logistique. En 2024, la part estimée de la recharge des véhicules électriques au centre logistique était de 157 485 kWh, soit 37,62 %.

Si l'on exclut la consommation due à la charge des véhicules électriques, la consommation d'électricité du centre **SDK** n'a augmenté que de 2,2 %, passant de 255 587 kWh à 261 146 kWh, ce qui se situe dans les marges de fluctuation attendues. Rapportée au nombre d'employés, la consommation est passée à 3723,21 kWh, ce qui se situe également dans la marge de fluctuation.

Électricité verte

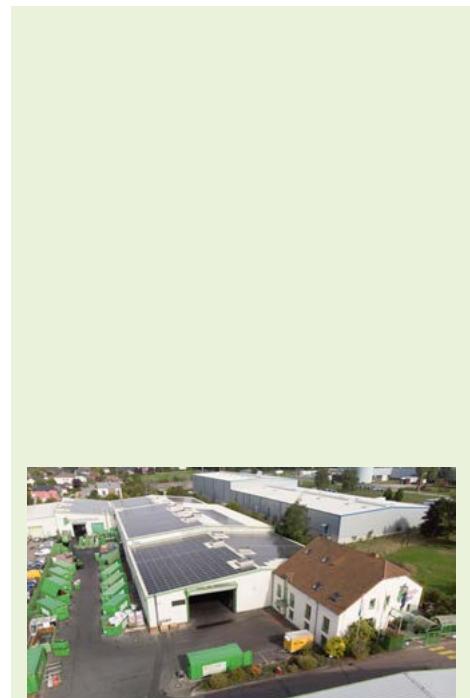
Depuis plusieurs années déjà, l'**action SuperDrecksKëscht®** achète de l'électricité verte (Electris Ökostrom Kat. 1 en 2024).

Production d'électricité

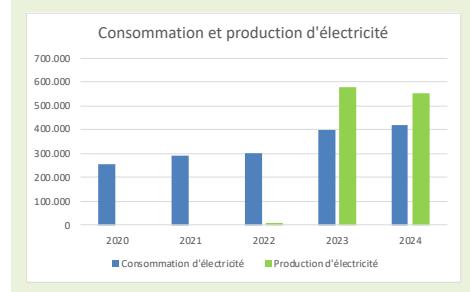
L'installation photovoltaïque a été raccordée au réseau le 30 novembre 2022. En 2024, elle a produit 550 123 kWh, soit un solde positif de 131 492 kWh. Sur les 550.123 kWh, 361.356 kWh ont été injectés dans le réseau et 188.767 kWh ont été consommés directement.

Impact

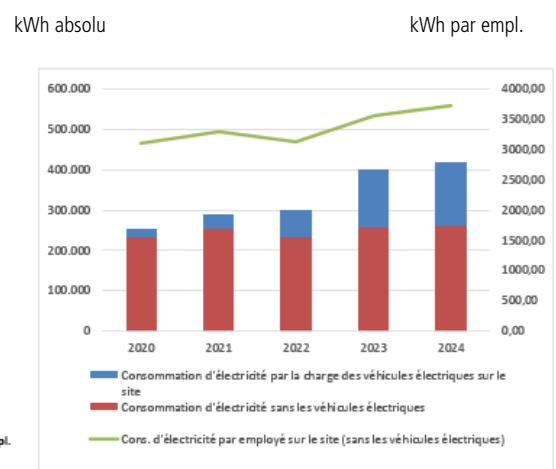
L'utilisation d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables a permis de limiter l'impact sur l'environnement. Une consommation de combustibles fossiles est évitée. L'utilisation d'électricité verte est neutre en termes de CO₂. Grâce à l'installation photovoltaïque, le site produit une part importante de sa propre consommation.



L'installation photovoltaïque (PV) en 2022



	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'employés, ajusté*	75,37	77,24	74,36	71,96	70,14
Consommation d'électricité	254.887	290.012	300.308	399.758	418.631
Production d'électricité	0	0	9.563	575.999	550.123
Balance	-254.887	-290.012	-290.745	176.241	131.492
Consommation d'électricité par la charge des véhicules électriques sur le site	21.888	35.018	68.272	144.171	157.485
en pourcentage ¹⁾	8,64%	12,07%	22,73%	36,06%	37,62%
Consommation d'électricité sans les	232.999	254.994	232.037	255.587	261.146
Cons. d'électricité par employé sur le site (sans les véhicules)	3091,40	3301,32	3120,45	3551,79	3723,21



¹⁾ Détermination par enquête auprès des utilisateurs kWh/100 km, moins les charges externes

5.1 Aspects environnementaux directs

► Énergie : chauffage - chaleur

Chauffage

Depuis 2015, l'ensemble du site est approvisionné en chaleur par une installation de chauffage centrale dans le hall 1.

La consommation totale de combustibles sur le site de Colmar-Berg s'est élevée à 44 810 l en 2024, dont 40 582 l (37 538 kg) d'huiles alimentaires usagées et 4 228 l de biodiesel. La consommation a donc baissé de 19,2 % par rapport à l'année précédente. Il faut toutefois tenir compte des fluctuations dues aux conditions météorologiques et aux différents besoins en matière de récupération.

Les besoins énergétiques ont donc été couverts à plus de 90 % par des huiles alimentaires usagées. Ces deux combustibles de chauffage permettent d'économiser des matières premières fossiles. Exprimée en équivalent CO₂, la consommation correspond à une économie de 111,2 tonnes de CO₂ par rapport à une utilisation de 100 % de mazout (voir également le bilan climatique).

L'objectif est d'augmenter encore la part des graisses alimentaires usagées provenant de la collecte nationale luxembourgeoise des produits problématiques.

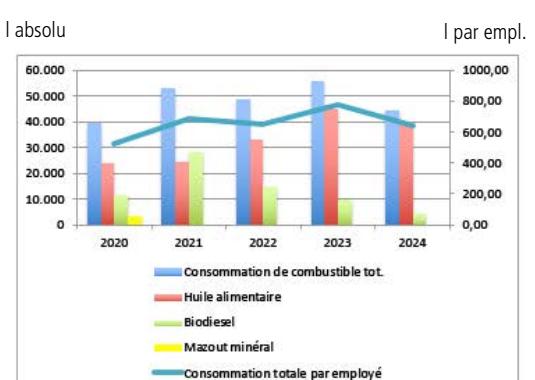
Les émissions et les odeurs liées à l'utilisation d'huiles alimentaires usagées ne posaient aucun problème.

Impact

L'utilisation de biodiesel ou de graisse alimentaire usagée depuis 2015 a permis de limiter l'impact sur l'environnement. En règle générale, aucune énergie fossile n'est utilisée, sauf dans des cas isolés et justifiés. L'utilisation de biodiesel et de graisses alimentaires usagées est neutre en termes de CO₂. Les distances de transport sont réduites au minimum, surtout avec l'utilisation de graisses alimentaires usagées, qui sont collectées exclusivement au Luxembourg.

1) Base de calcul : 0,266 kg CO₂/kWh selon les valeurs de l'Office fédéral allemand de l'environnement/Office régional de l'environnement de Brandebourg en 2017.

Nombre d'employés, ajusté*	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation de combustible tot.	39.332	52.974	48.611	55.492	44.810
Huile alimentaire	24.600	24.739	33.732	45.595	40.582
Biodiesel	11.732	28.235	14.879	9.897	4.228
Mazout minéral	3.000	0	0	0	0
Consommation totale par employé	521,86	685,84	653,72	771,16	638,87
Consommation de graisse alimentaire par employé	326,39	320,29	453,63	633,62	578,59
Consommation de biodiesel par employé	155,66	365,55	200,09	137,54	60,28
Consommation de diesel (min.) par employé	39,80	0,00	0,00	0,00	0,00



5.1 Aspects environnementaux directs

► Eau / eaux usées

Eau de service

En raison de problèmes techniques au niveau des compteurs d'eau de la part de la commune, les données relatives à la consommation d'eau potable ne sont que partiellement disponibles pour 2024. Malgré des efforts intensifs, il n'y a pas de données de consommation pour l'un des 3 points de comptage (hall 1 - production de retour). Il est possible que des quantités d'eau qui n'ont pas été consommées par la **SDK** aient été comptées et facturées les années précédentes. Le bilan se limite donc aux 2 points de comptage pour lesquels des données de mesure sont disponibles (Infocenter et bâtiment administratif, y compris le hall de stockage).

Le net recul de l'eau potable en 2024 est probablement dû principalement à 2 mesures. D'une part, l'introduction de tentes/abris pour les conteneurs contenant des produits inflammables (filtres à huile et consommables contenant de l'huile), qui rend superflu le refroidissement par eau pratiqué les années précédentes, et d'autre part, l'arrosage des espaces verts avec de l'eau potable, qui n'est que rarement effectué. On suppose en outre que des quantités importantes d'eau ont été perdues en 2022 et 2023 en raison de fuites.

La consommation d'eau de pluie a également diminué en 2024 et s'est élevée à 509 m³ (712 m³ l'année précédente). L'eau de pluie a été utilisée pour le nettoyage des réservoirs, le nettoyage des véhicules ainsi que pour l'arrosage des espaces verts.

Eau potable

L'eau potable consommée est prélevée sur la conduite d'eau à l'aide du système Inowatio.

Eaux usées

L'ensemble des eaux usées émanant des processus de production inverse (en particulier le nettoyage des seaux de collecte des huiles et graisses alimentaires) et des aires de stockage pour les conteneurs de produits souillés d'huile ainsi que de l'aire de lavage externe des récipients transitent par des séparateurs à coalescence et des séparateurs de graisse, où elles sont contrôlées avant d'être évacuées dans les égouts publics. La quantité n'est pas mesurée. La quantité d'eaux usées correspond en grande partie à la consommation d'eau. Il n'y a pas de rejet direct d'eau de pluie ou d'eau de surface dans le milieu récepteur.

Impact

L'utilisation d'eau de pluie d'une part et l'utilisation de séparateurs à coalescence ou de séparateurs de graisse permettent de limiter l'impact sur l'environnement.

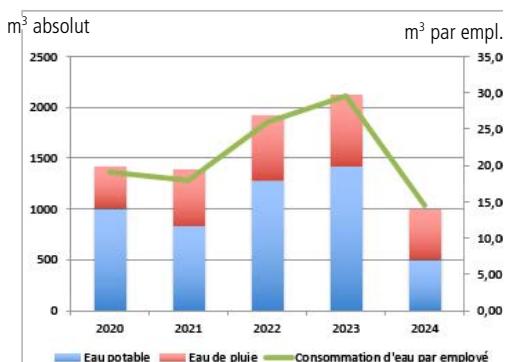
	2020	2021	2022	2023	2024
Eau	75,37	77,24	74,36	71,96	70,14
Consommation d'eau totale	1434	1389	1933	2126	1013
Eau potable	1008	836	1276	1414	509
Eau de pluie	426	553	657	712	504
Consommation d'eau par employé	19,03	17,98	26,00	29,54	14,44
Cons. d'eau potable par employé	13,37	10,82	17,16	19,65	7,26
Cons. d'eau de pluie par employé	5,65	7,16	8,84	9,89	7,19

¹⁾ sans le hall 1 (production inverse), données impossibles à déterminer

* Équivalents temps plein



¹⁾ L'économie d'eau de pluie est démontrée à l'aide d'un compteur d'eau séparé.



5.1 Aspects environnementaux directs

► Biodiversité¹⁾ et utilisation des sols

Espaces verts

Les plantes mises en place dans les espaces verts sont des espèces indigènes. Dans les espaces verts situés entre le hall 1 et le quartier résidentiel de Colmar-Berg, des arbres fruitiers à haute tige et indigènes ont été plantés. En 2019, des arbres malades ont été remplacés. En outre, une prairie fleurie pour insectes a été semée en 2019 dans le cadre de l'action nationale « sans pesticides ».

Les espaces verts plantés en 2006 autour du bâtiment administratif ont été remis en culture et partiellement replantés dans le cadre de l'extension du bâtiment. En 2019, 2 pins ont été abattus pour des raisons de sécurité routière et remplacés par une replantation d'arbres indigènes.

Des aides à la nidification et un hôtel à insectes ont été installés pour améliorer la biodiversité. Un tas de compost contribue également à la biodiversité. En 2020, un autre grand hôtel à insectes a été installé dans la zone adjacente au quartier résidentiel, près de la prairie fleurie. Pour 2025, il est prévu d'enlever les épicéas et le laurier-cerise près de l'accès des visiteurs et de les remplacer par des plantations locales et résistantes au changement climatique.

Utilisation des sols

En 2014, le bâtiment administratif a été agrandi. Pour ce faire, l'aire de dépôt imperméabilisée des conteneurs a été recouverte et aucune autre surface n'a été imperméabilisée. Ces travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions à l'aide de matériaux de construction écologiques et le bâtiment a été doté d'excellents systèmes énergétiques (par ex. éclairage LED).

Pesticides

L'action SuperDrecksKëscht® est membre de la plateforme « Sans pesticides ». À quelques exceptions près, il est renoncé aux pesticides et aux insecticides dans le périmètre extérieur.

Impact

À part l'imperméabilisation des surfaces, il n'y a pas d'impacts négatifs sur le sol. Les mesures mentionnées (prairie fleurie, nichoirs, hôtel à insectes et arbres fruitiers) contribuent de manière positive à la biodiversité locale.

La surface de terrain utilisée sur la période couverte par le présent rapport n'a pas changé depuis 2014 et s'élève à 21 840 m², dont 17 940 m² sont imperméabilisés et 3 900 m² sont des espaces verts.



Arbres fruitiers à haute tige



Hôtel à insectes et mangeoire pour oiseaux



Extension du bâtiment administratif



Grand hôtel à insectes et prairie fleurie

¹⁾ La stratégie de biodiversité de la **SDK** tient compte du guide 2023 'EMAS et biodiversité' publié par la Fondation du lac de Constance et le Fonds mondial pour la nature avec le soutien de la Commission européenne DG Environnement.

5.1 Aspects environnementaux directs

► Emissions

Les mesures d'émissions effectuées le 05/06/2024 pour contrôler le respect des valeurs VLEP (émissions dans l'air du lieu de travail) ont été réalisées par Luxcontrol. Luxcontrol a certifié que la valeur VLEP pour les poussières inhalables et alvéolaires ainsi que pour les COV et le mercure étaient nettement inférieures (< 10 %) aux valeurs VLEP correspondantes.

Les mesures des émissions dans l'air évacué (poussières, métaux lourds et COV) ont été effectuées le 10 novembre 2022. Les valeurs étaient toutes nettement inférieures aux valeurs limites spécifiques correspondantes. Aucune mesure n'a été effectuée ici en 2024.

Installation de chauffage

Les gaz d'échappement émanant du chauffage sont régulièrement contrôlés par une entreprise spécialisée agréée (installateur de chauffage).

Transports

Pour le calcul des émissions de CO₂ des camions, les données sont basées sur le guide DLSV. En général, la valeur de 2,67 kg CO₂equ/l de carburant diesel a également été prise pour les camionnettes et les voitures jusqu'en 2022. À partir de 2023, elles se basent sur la norme DIN EN ISO 14083:2023 (3,17 CO₂equ/kg = 2,67 kg CO₂equ/l). Les données pour les oxydes d'azote et les particules fines sont les valeurs maximales de l'Euronorme.

Impact

Ni les mesures effectuées dans le cadre de l'autorisation d'exploitation au titre de la protection de la santé sur le lieu de travail, ni la mesure des émissions dans l'air évacué ne donnent lieu à une intervention. Les substances toxiques (métaux lourds, etc.) émises après la filtration de l'air évacué sont largement inférieures aux valeurs limites. L'installation de chauffage ne produit que de faibles émissions de CO et l'utilisation d'énergies renouvelables ne génère pas d'émissions de CO₂.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport du responsable de la gestion environnementale. Nous vous invitons également à consulter le rapport sur la protection du climat (annexes ci-jointes)

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de collaborateurs, équivalents	75,37	77,24	74,36	71,96	70,14
CO ₂ ¹⁾	152.878,11	137.793,68	52.544,24	27.879,75	41.097,99
NOx ²⁾	356,84	352,41	347,66	355,07	365,07
Vollzeitäquivalente Poussières fines ¹⁾	10,23	9,97	9,92	10,24	10,32
CO ₂ par employé ¹⁾	2.028,37	1.783,97	706,62	387,43	585,94
NOx par employé ²⁾	4,73	4,56	4,68	4,93	5,20
Poussières fines par employé ²⁾	0,14	0,13	0,13	0,14	0,15

¹⁾ 2020 et 2021, uniquement les émissions de CO2 causées par les carburants fossiles. Les prestations de transport pour lesquelles le biodiesel a été utilisé comme carburant et comme électricité ne sont pas comptées. partir de 2022 : selon l'écobilan du biodiesel issu de graisses alimentaires usagées, une valeur de 0,004539 kgCO2e/l est prise en compte pour le biodiesel. L'électricité n'est toujours pas prise en compte.

Valeurs de 2021 - 2023 légèrement corrigées par rapport aux rapports précédents.

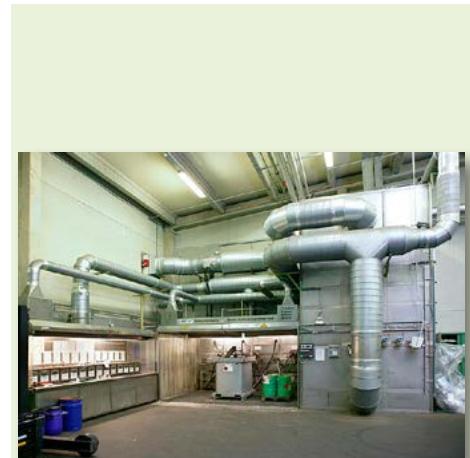
²⁾ Seules les émissions dues aux carburants sont indiquées ici. Les transports utilisant de l'électricité à partir de 2017 ne sont pas comptabilisés.

La méthode de calcul a été modifiée en 2021 et les données ont été recalculées à partir de 2017. Les données des déclarations environnementales des années précédentes ne sont donc pas comparables.

Base de données du calcul CO2equ nouveau : selon la consommation dans le guide DLSV Calcul des émissions de GES (Tank to Wheel) état 2013-03

nouveau : 2023 et 2024 Valeur du tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et déclaration des émissions de gaz à effet de serre de Treeinhausen des opérations de transport

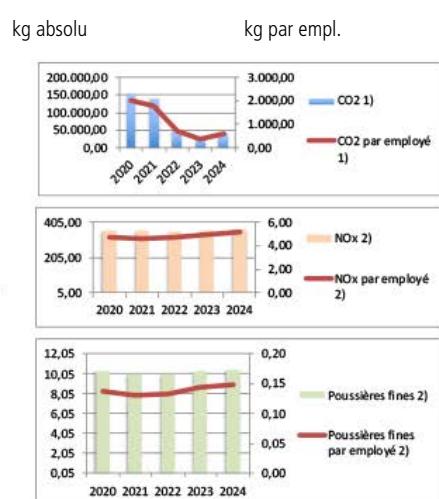
Base de données Oxydes d'azote et particules fines nouveau : selon la consommation en kWh/l - valeurs maximales de la norme Euro 6



Station de tri et de transvasement avec installation de filtrage et surveillance continue des émissions



Aire de lavage avec séparateur d'huile et de graisse



5.1 Aspects environnementaux directs

Bilan carbone provisoire selon le GHG Protocol

En 2020, la **SDK** a établi pour la première fois un bilan climatique selon la norme internationale GHG (Greenhouse Gas Protocol), en nommant les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes et en les quantifiant dans la mesure du possible. Depuis 2021, il existe un conseil climatique.

Le bilan porte principalement sur les émissions générées par l'exploitant de l'**action SuperDrecksKëscht®** sur le site ainsi que sur les émissions générées par les processus en amont et en aval. Les détails figurent dans le rapport détaillé sur la protection du climat, qui est actualisé en permanence et qui contient également les objectifs et les activités de prévention prévues.

Le bilan 2024 a permis de calculer une empreinte de 1.255,33 tonnes d'équivalents CO₂ et une économie de 2.835,13 équivalents CO₂. Dans le rapport sur la protection climatique, l'empreinte et les économies sont présentées et expliquées séparément, comme l'exigent les normes.

Scope 1 - les émissions directes

En 2024, les émissions directes s'élevaient à :

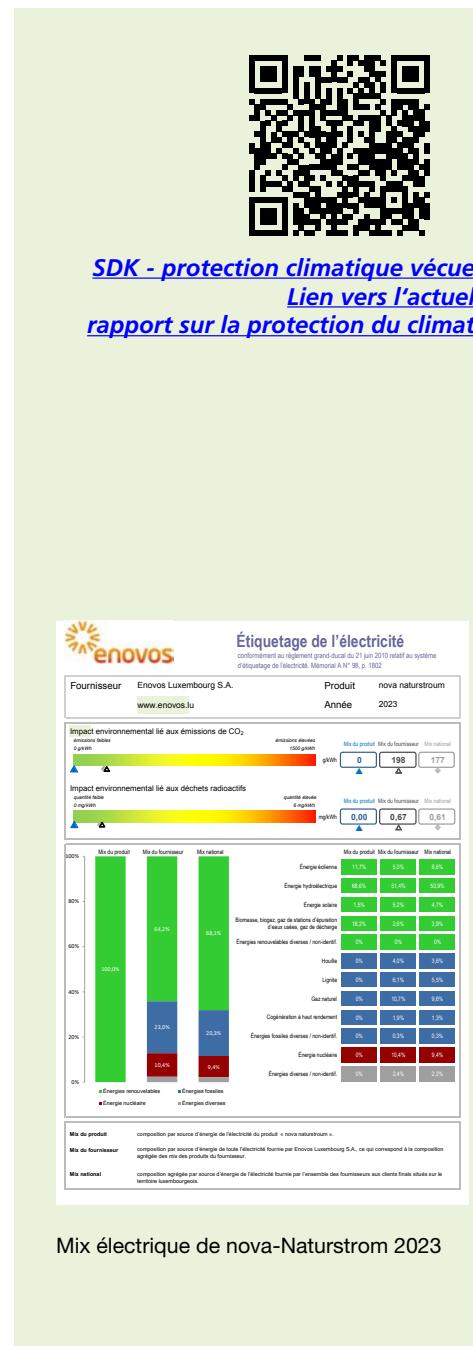
- Transports : 41,1 to d'équivalents CO₂ émis par les véhicules (camions, camionnettes, voitures). En 2019, cette valeur était encore de 194,4 tonnes d'équivalents CO₂ (soit une baisse de près de 79 %). Cela s'explique par la forte augmentation de l'utilisation du biodiesel et des véhicules électriques.
- Chauffage/chaleur : l'utilisation directe de graisses alimentaires usagées collectées ainsi que de biodiesel dans le chauffage central a permis d'éviter un total de 111,19 tonnes d'équivalents CO₂ qui auraient été générés par l'utilisation de mazout fossile.
- les machines : Cela concerne le nettoyeur haute pression, le rollpacker (compresseur) et la balayeuse. Le chariot élévateur à gaz existant a déjà été remplacé par un chariot électrique en 2021. Grâce à différentes mesures (remplacement du diesel fossile par du biodiesel, nouvelle balayeuse d'occasion fonctionnant au gaz et utilisant du gaz provenant de bouteilles de gaz collectées, etc.), les émissions ont été réduites à 12,1 tonnes d'équivalents CO₂.

Si l'on créditait les émissions évitées grâce à l'utilisation de graisses alimentaires usagées et de biodiesel dans le chauffage, la consommation serait déjà largement compensée par le parc de véhicules et de machines.

Scope 2 - les émissions indirectes

Les émissions indirectes s'élevaient à :

- Consommation d'électricité - site : celle-ci a été achetée auprès d'Electris dans la meilleure catégorie d'eco-courant 1. Le marquage de l'électricité de la catégorie correspondante chez enovos - Nova Naturstrom pour ce produit selon le règlement grand-ducal du 21.06.2010 indique 0 kg d'équivalents CO₂.
- Production d'électricité : en 2024, 131,492 MWh d'électricité de plus ont été produits que consommés. L'économie de CO₂ réalisée grâce à l'utilisation d'électricité naturelle et à la production d'énergie verte s'élève au total à 138,1 tonnes d'équivalents CO₂ par rapport au mix électrique national.
- Véhicules électriques : ils sont rechargés sur le site, via le système national Chargy, ainsi que par une recharge privée. En règle générale, l'utilisation de véhicules électriques est également comptabilisée ici avec une valeur de 0 kg d'équivalent CO₂.



5.1 Aspects environnementaux directs

Scope 3 - les émissions indirectes

Les données sur les émissions du scope 3 ont été saisies pour la première fois en 2023 pour l'année de référence 2022. Ci-dessous, le bilan climatique 2024. Le rapport complet et détaillé sur la protection du climat pour l'année de référence 2024 est accessible via le site Internet de la **SDK**.

Scope 3a - les émissions indirectes dues aux activités en amont

→ **3.1** Biens et services achetés (conteneurs logistiques, fournitures de bureau/consommables, etc.) Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6). En 2024, un total de 346,27 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculé.

→ **3.2** Biens d'équipement

Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6). Installation photovoltaïque : la chaîne en amont, la production et l'installation de l'installation photovoltaïque étendue en 2024 représentent 369,60 tonnes d'équivalents CO₂.

Véhicules électriques : la chaîne amont, la production et la chaîne aval des 4 véhicules achetés en 2024 représentent 97,7 tonnes d'équivalents CO₂.

D'autres achats importants ont été effectués en 2024 : 1 camion-remorque, d'autres conteneurs réutilisables, des meubles et des objets d'aménagement ainsi que des appareils électriques/informatiques.

En 2024, le total de ces achats s'élève à 557,20 tonnes d'équivalents CO₂.

→ **3.3** Chaîne amont des carburants fossiles utilisés

En 2024, on a calculé ici un total de 80,80 tonnes d'équivalents CO₂.

→ **3.4** Transport et distribution en amont

Cela concerne le traitement des déchets au Luxembourg par des partenaires de coopération ainsi que le transport des produits de déchets du centre logistique au destinataire des produits. En 2024, un total de 153,78 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculé ici.

Scope 3b - les émissions indirectes liées au site

→ **3.5A** propres déchets : la gestion des déchets produits par l'entreprise s'effectue selon le concept **SDK fir Betriben** et est orientée vers la prévention. A quelques exceptions près, ceux-ci sont gérés par le centre logistique (inclus dans 3.5B).

→ **3.5B** déchets collectés et traités par le centre logistique de **SDK** : Grâce au concept de potentiel de ressources, les processus de traitement et de recyclage durables et axés sur les ressources sont ici privilégiés.

Au total, la gestion des déchets propres et externes a permis d'économiser 2 582,91 tonnes d'équivalents CO₂ en 2024 grâce aux processus de recyclage, à la production de matières premières secondaires et à la valorisation énergétique¹⁾.

→ **3.6** Les voyages d'affaires : Les voyages à l'étranger qui ne sont pas effectués avec des véhicules de service sont rares. Au total, les déplacements professionnels (avion, train, voiture privée) n'ont généré que 1,2 tonne d'équivalent CO₂ en 2024.

→ **3.7** Les déplacements domicile-travail : En automne 2022, tous les employés ayant deux ans d'ancienneté et plus et ne disposant pas encore d'un véhicule de société ont reçu des véhicules électriques, qui sont principalement rechargés sur le site avec de l'électricité produite par l'entreprise. En 2024, il ne reste plus que 26,16 tonnes d'équivalents CO₂.

Scope 3c - émissions indirectes dues aux activités en aval

Ici, seule la catégorie 9 est essentielle.

→ **3.9** Transport et distribution en aval

Les déplacements des participants aux formations et aux réunions ainsi que des collaborateurs employés par la Ligue HMC sont pris en compte. En 2024, la valeur de 36,86 tonnes d'équivalents CO₂ a été calculée.

D'une manière générale, la protection du climat est au cœur de toutes les activités de la **SDK**, conformément au slogan ,protection du climat vécue'.

¹⁾ Détails dans le rapport sur le climat; Base de calcul : ZWS Carbon Metric Factors 2020 (Zero Waste Scotland)

5.1 Aspects environnementaux directs

► Produits - déchets

Dans le cadre de l'obligation de rapport vis-à-vis de l'Administration de l'environnement, la **SDK** tient une liste particulièrement précise et détaillée des déchets produits. Ceux-ci sont évalués par le responsable de la gestion environnementale et classés par catégories pour une meilleure vue d'ensemble.

En 2024, 76,837 tonnes de déchets ont été produits (contre 70,688 tonnes l'année précédente), y compris les déchets issus de la production inverse. Les déchets issus de la production inverse ont augmenté de près de 20 % pour atteindre 28,81 tonnes. Contrairement aux déchets produits au sein de l'entreprise, les déchets issus de la production inverse ne sont pas cycliques et dépendent du type et de la quantité de déchets externes collectés et traités.

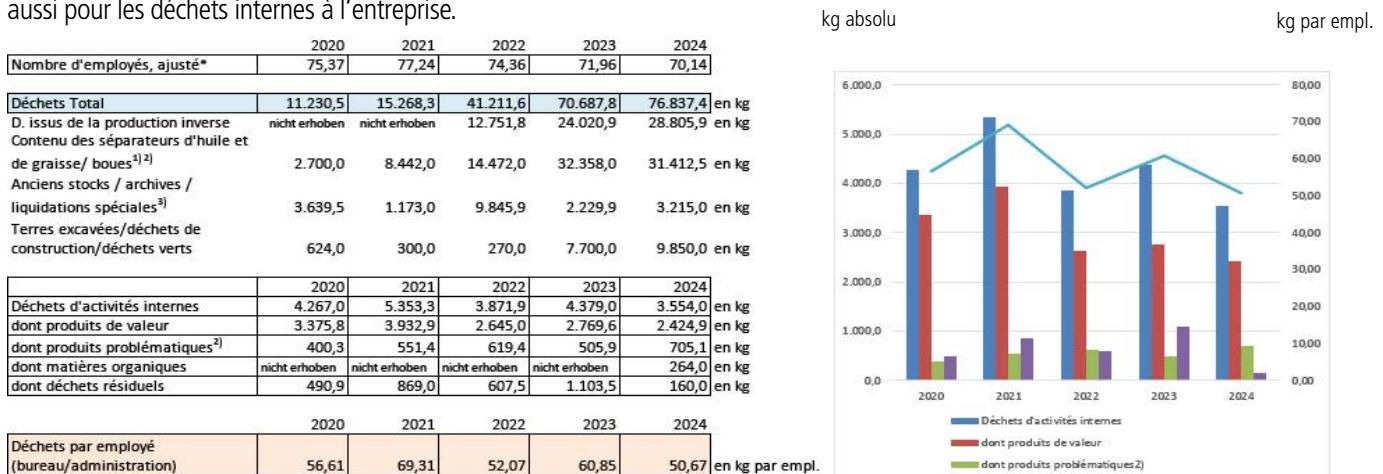
Les quantités de contenus de séparateurs, ainsi que de déchets verts, sont au même niveau que l'année précédente. En général, comme mentionné ci-dessus, une comparaison annuelle n'est pas pertinente, car les déchets issus de la récupération, les contenus des séparateurs, les anciens stocks et les déchets verts sont produits de manière non cyclique.

En 2024, les déchets internes à l'entreprise s'élevaient à 3 554 kg. Une baisse significative de 18,8 % par rapport à 4 379 kg en 2023, qui s'explique notamment par la forte diminution des déchets résiduels. En 2024, une poubelle brune a été achetée pour l'élimination séparée des déchets organiques/alimentaires qui étaient encore compostés les années précédentes.

Impact

La quantité de produits valorisables et problématiques provenant des bureaux et du centre logistique est globalement faible, car dans le cadre du concept **Action SuperDrecksKëscht® fir Betriben**, on ne se contente pas de trier les déchets dans une large mesure, mais on met également en œuvre des mesures de prévention. La gestion des déchets au sein de l'entreprise est récompensée par le label **SDK fir Betriben**, certifié selon la norme ISO 14024.

Dans le cadre du potentiel de ressources, la **SDK** contrôle les processus de recyclage chez le destinataire du produit. Le contrôle et la certification s'effectuent selon la norme ISO 14024. L'objectif est de maximiser la part de recyclage des matériaux (réutilisation des matières premières - économie circulaire). Cela vaut bien entendu aussi pour les déchets internes à l'entreprise.



* Équivalents temps plein

¹⁾ Contenu des séparateurs d'huile et de graisse et des boues - Conversion 1 l = 1,05 kg

²⁾ Déchets problématiques

³⁾ 2024: Accumulateurs au plomb de chariots élévateurs, meubles contenant du métal



Station interne de collecte des produits-déchets

5.1 Aspects environnementaux directs

➤ Circulation de véhicules/transport

Véhicules et mobilité

L'objectif d'équiper l'ensemble de la flotte de voitures particulières de véhicules économiques est progressivement mis en pratique. Depuis 2017, 56 véhicules électriques sont en service. Si les véhicules électriques ne sont pas encore possibles en raison d'une autonomie trop faible (camions, camionnettes), la dernière technique de dépollution des gaz d'échappement (Euro 6d-temp) est utilisée. Le nombre de km parcourus en 2024 était de 1 775 844, soit un léger recul (2,0 %) par rapport à l'année précédente (1 813 313 km).

En 2023, le nombre de km parcourus avait encore augmenté de 39,9 % par rapport à 2022, due à la mise à disposition de voitures de société pour les trajets domicile-travail des employés. L'utilisation d'électricité renouvelable (installation photovoltaïque) pour le chargement des voitures et l'économie de carburants fossiles pour les collaborateurs (jusqu'en 2022, la plupart des trajets vers et depuis le lieu de travail seront effectués en voiture à moteur à combustion) ont un impact positif sur le bilan climatique.

Carburants/énergie

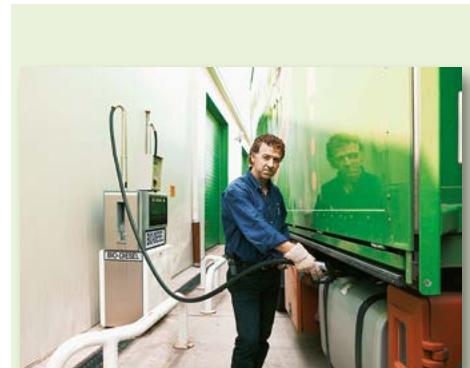
En raison du nombre élevé de voitures de société, la consommation s'est élevée à 1.329.854 kWh (ordre de grandeur de l'année précédente). Sur ce total, 790.344 kWh (59,4 %) ont été consommés par des camions, 118.074 kWh (8,9 %) par des infomobiles et des véhicules de collecte de porte à porte et 421.437 kWh (31,7 %) par des voitures. La part des carburants fossiles était de 11,32 % en 2024. 74,14 % étaient couverts par le biodiesel. La part d'électricité produite par les véhicules électriques (principalement de l'électricité verte) s'élevait à 193.336 kWh, soit 14,54 % (contre 14,17 % l'année précédente).

La consommation moyenne de carburant des camions était de 482,05 kWh/100 km (environ 53,56 l), celle des infomobiles et des véhicules de collecte en porte-à-porte de 98,88 kWh/100 km (environ 10,99 l). La consommation de carburant des voitures particulières était de 28,24 kWh/100 km. Ces valeurs se situent au même niveau que l'année précédente.

	2020	2021	2022	2023	2024	
Nombre d'employés, ajusté*	75,37	77,24	74,36	71,96	70,14	
Consommation de carburant totale	1.273.506	1.335.978	1.207.846	1.303.076	1.329.855	en kWh
Diesel minéral ¹⁾	546.616	505.243	190.861	101.457	150.585	en kWh
Biodiesel	681.080	760.395	913.265	1.017.367	985.934	en kWh
Essence	12.343	4.113	2.861	0	0	en kWh
Électricité	33.467	66.226	100.858	184.251	193.336	en kWh
Consommation totale par employé	16.896,73	17.296,45	16.243,22	18.108,33	18.960,01	en kWh par empl.
Consommation de diesel par empl. ¹⁾	7.252,43	6.541,22	2.566,72	1.409,91	2.146,92	en kWh par empl.
Consommation d'essence par empl.	9.036,49	9.844,58	12.281,67	14.137,95	14.056,66	en kWh par empl.
Consommation d'électricité par empl.	163,76	53,25	38,48	0,00	0,00	en kWh par empl.
	444,04	857,41	1.356,35	2.560,47	2.756,43	en kWh par empl.

¹⁾ Valeurs de 2021 - 2023 légèrement corrigées par rapport aux rapports précédents.

* Équivalents temps plein



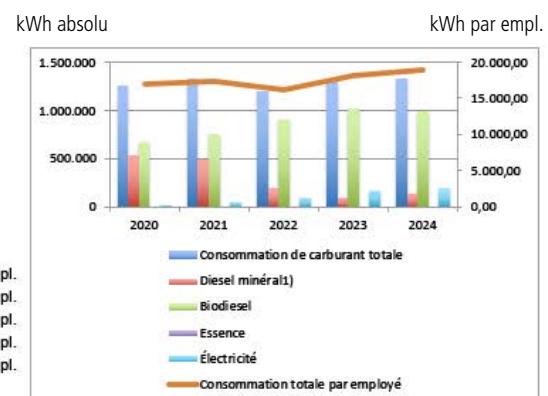
Consommation de biodiesel



Aire de ravitaillement avec station de collecte des déchets



Véhicules électriques aux bornes de recharge



5.1 Aspects environnementaux directs

➤ Consommation de papier

La consommation de papier peut être estimée sur la base des quantités achetées, mais il n'est pas possible de déterminer précisément les quantités annuelles. C'est pourquoi les quantités fluctuent malgré l'utilisation croissante du numérique.

➤ Substances dangereuses

La majeure partie des déchets pris en charge par l'**action SuperDrecksKëscht®** sont des substances dangereuses, pour la plupart soumises à la législation sur les marchandises dangereuses (ADR). Par conséquent, les véhicules utilisés pour la collecte sont équipés conformément à l'ADR.

Le centre logistique destiné au stockage temporaire et au traitement des produits collectés est, quant à lui, conforme aux exigences légales. Cela comprend des mesures de prévention en matière de sécurité au travail, de sécurité générale et de protection contre les incendies. De plus, les salariés ont reçu une formation en la matière.

➤ Bruit

Le site de l'**action SuperDrecksKëscht®** ne génère pas de nuisances sonores dépassant les valeurs limites prescrites par la loi.

➤ Volume de la circulation de véhicules

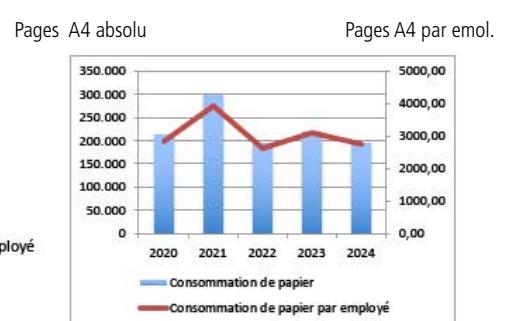
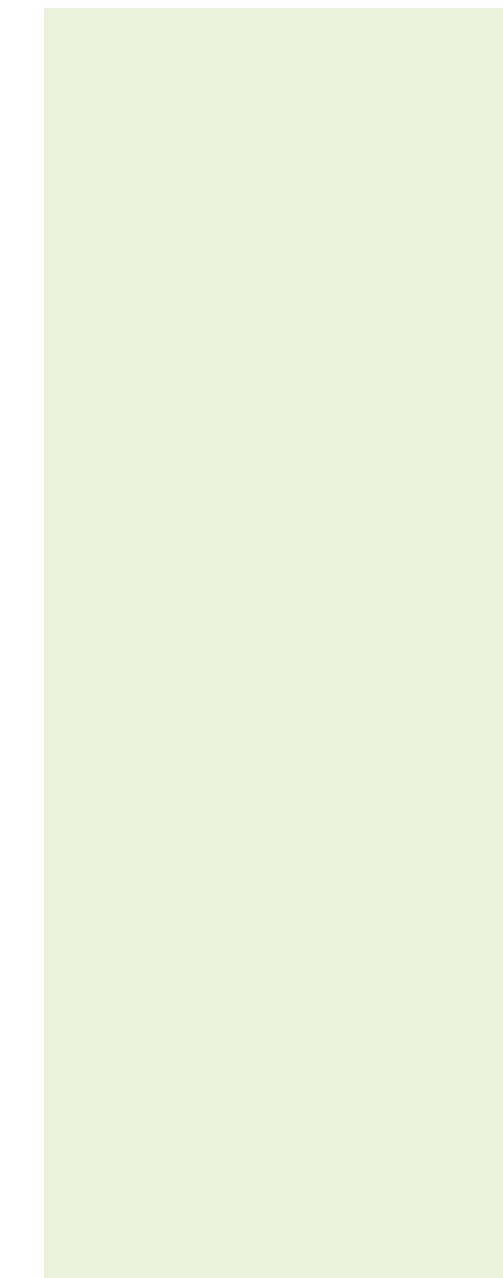
Le volume de la circulation de véhicules, propres à l'entreprise et de tiers (fournisseurs, livreurs), vers et depuis le centre logistique est faible et n'entraîne pas de nuisances exceptionnelles pour le voisinage.

Impact

Le stockage de produits problématiques n'a pas d'impacts négatifs sur l'environnement. Le bruit et le trafic n'entraînent pas de nuisances exceptionnelles pour le voisinage.

Consommation de papier	2020	2021	2022	2023	2024	
Nombre d'employés, ajusté*	75,37	77,24	74,36	71,96	70,14	
Consommation de papier (achat annuel, conversion en A4)	215.000	301.500	195.500	223.000	194.000	Feuilles
Consommation de papier par employé	2852,59	3903,42	2629,10	3098,94	2765,90	Feuilles par employé
Moyenne 2020-2024	225.800,00	Blatt				

* Équivalents temps plein



5.1 Aspects environnementaux directs

Plan d'urgence en cas de panne d'exploitation

Dans le cadre des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** décrites au chapitre 2, notamment en ce qui concerne le conditionnement et le traitement des produits-déchets problématiques, il existe un système de gestion de la sécurité qui met notamment l'accent sur les mesures préventives de protection contre les incendies et les mesures d'urgence. Un classeur d'urgence contenant toutes les informations essentielles relatives à l'ordre d'alerte et autres informations pertinentes en cas d'urgence est disponible.

Le principal outil de la prévention de situations d'urgence est le système d'alarme. C'est un outil préventif qui affiche toutes les informations relatives aux risques d'incendie, de fuite et d'explosion. Toutes les informations en relation avec les paramètres de fonctionnement de tous les dispositifs de sécurité convergent ici. Les messages enregistrés dans le système d'alarme sont, d'une part, transmis par SMS sur les smartphones du service d'urgence, du coordinateur de l'entrepôt, du service de la protection de l'usine et du chargé de sécurité. D'autre part, ils s'affichent sur des PC à la réception, dans l'administration, dans le bureau du coordinateur de l'entrepôt et dans le local technique. Les messages peuvent également être affichés sur une application mise à la disposition de la protection du site et du service d'urgence.

En outre, des mesures de maintenance et d'entretien sont effectuées régulièrement et leur exécution périodique est surveillée au moyen d'une liste de contrôle. Il convient de mentionner ici en particulier :

- L'entretien annuel de l'installation des centrales d'alarme incendie a été effectué le 23.10.2024. L'entretien de l'installation de détection des dangers a été effectué le 25.11.2024
- L'entretien annuel des exutoires de fumée a été effectué le 28.03.2024.
- Les inspections des capteurs EX ont été effectuées le 15.04.2024 et le 20.10.2024.
- Les inspections de l'installation d'eau d'extinction ont été effectuées le 30.04.2024 et le 14.10.2024.
- L'entretien annuel des extincteurs a été effectué les 25 et 26.03.2024.
- Entretien annuel et remise en état des barrières d'eau d'extinction le 05.09.2024.
- Contrôle des trousse de premiers secours le 05.12.2024.
- Entretien annuel des capteurs de l'installation COV le 09.04.2024 et le 14.10.2024.

Le rapport du chargé de sécurité mentionne tous les entretiens et mesures de maintenance de l'année 2024.

Exercices d'évacuation et d'incendie

Des exercices d'évacuation spécifiques à la plateforme ont été réalisés dans le cadre des instructions d'exploitation.

Des formations sur l'utilisation pratique de petits appareils d'extinction ont été organisées.

Un exercice avec des forces d'intervention externes (CGDIS) a eu lieu pour la dernière fois le 16.12.2023.

Depuis la mise en service du centre logistique de Colmar-Berg en 1990, il n'y a pas eu d'incidents/accidents ayant un impact significatif sur l'environnement.

Dans le rapport du chargé de sécurité, tous les incidents de l'année 2024 sont mentionnés.

5.1 Aspects environnementaux directs

Indicateurs de performance environnementale - Synthèse des indicateurs de performance

La performance environnementale peut être représentée à l'aide d'indicateurs et est ainsi comparable d'année en année.

Conformément aux dispositions du règlement EMAS III, les indicateurs de performance sont définis comme suit :

Indice A - indication de l'ensemble des impacts engendrés par les aspects environnementaux directs sur l'année

Indice B - a été retenu comme référence pour la performance environnementale le nombre corrigé de collaborateurs (équivalents temps plein - conversion à 100 %)

Indice R - indication du rapport A/B comme paramètre utilisé pour les comparaisons d'année en année.

► Indicateurs de performance 2020 - 2024

Indicateurs clés		2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'employés (équivalents temps plein)	B	75,37	77,24	74,36	71,96	70,14
Consommation de papier	A	215.000	301.500	195.500	223.000	194.000 pages
Consommation de papier par employé	R	2.852,59	3.903,42	2.629,10	3.098,94	2.765,90 pages par emp.
Eau	A	1.434	1.389	1.933	2.126	1.013 in m ³
Consommation d'eau par employé	R	19,03	17,98	26,00	29,54	14,44 en m ³ par emp.
Consommation d'eau potable par employé	R	13,37	10,82	17,16	19,65	7,26 en m ³ par emp.
Consommation d'eau de pluie par employé	R	5,65	7,16	8,84	9,89	7,19 en m ³ par emp.
Efficacité énergétique						
Electricité	A	254.887	290.012	300.308	399.758	418.631 en kWh
Consommation d'électricité par employé	R	3.381,81	3.754,69	4.038,57	5.555,28	5.968,51 en kWh par emp.
Chauffage						
Consommation totale par employé	R	521,85	685,84	653,73	771,15	638,87 en l par emp.
Consommation d'huile alimentaire par employé	R	326,39	320,29	453,63	633,62	578,59 en l par emp.
Consommation de biodiesel par employé	R	155,66	365,55	200,09	137,53	60,28 en l par emp.
Consommation de mazout par employé	R	39,80	0,00	0,00	0,00	0,00 en l par emp.
Mobilité						
Carburant (transport)	A	1.273.506	1.326.077	1.207.845	1.303.075	1.329.855 en kWh
Consommation totale par employé	R	16.897	17.168	16.243	18.108	18.960 en kWh par emp.
Consommation de diesel par employé	R	7.252	6.541	2.567	1.410	2.147 en kWh par emp.
Consommation de biodiesel par employé	R	9.036	9.845	12.282	14.138	14.057 en kWh par emp.
Consommation d'essence par employé	R	164	53	38	0	0 en kWh par emp.
Consommation d'électricité pour la mobilité par employé	R	444	857	1.356	2.560	2.756 en kWh par emp.
Production d'électricité						
par employé	R	0,00	0,00	128,60	8.004,43	7.843,21 en kWh par emp.
						La production a commencé le 30/11/2022.
Émissions dues aux transports						
CO ₂ par employé	R	2.028,37	1.783,97	706,62	387,43	585,94 en kg par emp.
NO _x par employé	R	4,73	4,56	4,68	4,93	5,20 en kg par emp.
Particules fines par employé	R	0,14	0,13	0,13	0,14	0,15 en kg par emp.
Déchets en total	A	11.231	15.268	41.212	70.688	76.837 en kg
dont huiles/graisses/contenus de séparateurs	A	2.700	8.442	14.472	32.358	31.413 en kg
dont déchets problématiques de bureau/administration	A	400	551	619	506	705 en kg
dont autres déchets de bureau/administration	A	3.867	4.802	3.253	4.379	3.554 en kg
Déchets de bureau/administration - total par employé	R	56,61	69,31	52,07	60,85	50,67 en kg par emp.
Utilisation de l'espace	A	21.840	21.840	21.840	21.840	21.840 m ²
Utilisation de l'espace par employé	R	289,77	282,76	293,71	303,50	311,38 m ² par emp.

Comme défini dans la politique environnementale, le système de gestion environnementale a pour objectif la réduction des impacts des aspects environnementaux directs sur l'environnement.

5.2 Aspects environnementaux indirects

Les impacts indirects des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** sur l'environnement sont présentés et évalués à l'aide de catalogues de critères et de listes de contrôle. Les produits et services similaires sont regroupés.

L'analyse tient compte des impacts potentiels du produit, de ses composants et de son emballage. Dans le cadre des services, on examine, dans la mesure du possible, comment les impacts directs et indirects sur l'environnement sont pris en compte. Cela concerne :

- impacts sur l'environnement dus à la coopération avec des fournisseurs et des prestataires en matière d'administration et de conseil
- impacts sur l'environnement dus à la réception/collecte des produits
- impacts sur l'environnement dus au transport des produits
- impacts sur l'environnement dus au stockage des produits
- impacts sur l'environnement dus au traitement / recyclage des produits

Pour les partenaires et les destinataires de produits, les critères de collaboration sont fixés dans des contrats. Les partenaires et les destinataires de produits sont contrôlés selon des critères qui incluent les impacts indirects sur l'environnement.

Depuis fin 2015, l'outil Potentiel de Ressources, certifié selon la norme ISO 14024, est appliqué aux destinataires des produits. Cet outil évalue en premier lieu les flux sortants de la valorisation eu égard à un pourcentage aussi élevé que possible de matières secondaires générées.

L'évaluation du Potentiel de Ressources génère des chiffres clés qui permettent d'évaluer la « performance des ressources » des destinataires de produits et de sélectionner ainsi, parmi toutes les options possibles, celle qui présente la meilleure performance.

Dès la sélection des partenaires et des destinataires de produits, les éventuels impacts indirects sur l'environnement sont contrôlés et évalués.

Les principaux aspects environnementaux indirects engendrés par les volets administration et conseil sont analysés et évalués dans le cadre de la campagne 'Shop Green'. Cela concerne bien entendu en premier lieu les groupes de produits concernés.

Les activités du service en charge de la qualification réduisent les impacts environnementaux indirects importants chez les partenaires. Ceci concerne notamment les formations sur le lavage et le nettoyage écologiques. Il n'est malheureusement pas possible de quantifier les effets positifs.

Sensibiliser les citoyens et les entreprises à une consommation écologique et tenant compte de la prévention des déchets est la tâche première de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La réduction des impacts indirects sur l'environnement est donc un objectif principal.

➤ Emballages / consommables

Conformément à la politique environnementale de la **SDK**, l'accent est mis non seulement sur l'analyse, la représentation et l'évaluation des matériaux d'emballage, mais aussi sur leur prévention. Tous les emballages sont autant que possible réutilisés à plusieurs reprises, également les cartons et les récipients en plastique. Un exemple : les seaux en plastique fréquemment utilisés dans le cadre du **SDK fir Bierger** pour collecter les graisses et huiles alimentaires usagées sont lavés dans notre propre installation de nettoyage et retournent aux points de collecte pour être distribués aux citoyens/ménages (plus de cinq réutilisations).

De même, les fûts en plastique souillés lors de l'utilisation, et vidés dans le cadre du transvasement/conditionnement, sont nettoyés par un prestataire externe et réutilisés dans le cadre de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

➤ Fournisseurs et prestataires de services

La condition de base pour collaborer avec des fournisseurs est leur labellisation **SDK** ou au moins leur affiliation au **SDK fir Betriber**. Cela permet de garantir que tous les partenaires appliquent les critères d'une gestion écologique des déchets.

Si des produits ou des services ne peuvent pas être achetés auprès des fournisseurs susmentionnés, la priorité est donnée aux fournisseurs disposant de certifications environnementales/durabilité telles que la norme ISO 14001. Les fournisseurs doivent bien entendu être établis à proximité.

► Destinataires de produits

Comme indiqué ci-dessus, les destinataires de produits sont contrôlés sur la base de critères qui englobent les impacts indirects sur l'environnement. Ils doivent disposer de toutes les autorisations prescrites par la loi.

Le principe de proximité est également un facteur important dans le cas des destinataires de produits, tout comme la présence de certifications environnementales/de durabilité, telles que EMAS, ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

► Transporteurs

Comme mentionné ci-dessus, les transporteurs et partenaires contractuels dans le cadre de l'élimination des déchets sont également contrôlés sur la base de critères englobant les impacts indirects sur l'environnement. Il est indispensable que les transporteurs disposent de toutes les autorisations prescrites par la loi, tout comme de certifications environnementales/de durabilité.

► Information des employés et des clients

Des articles ayant trait au développement durable sont régulièrement communiqués via la liste de diffusion interne. Dans le cadre de formations, nous informons également tous les salariés sur les thèmes environnementaux. En 2024, la formation obligatoire pour tous les employés sur la gestion environnementale, la responsabilité sociale de l'entreprise et la protection du climat a eu lieu.

Comme déjà évoqué, l'information et la sensibilisation des clients, c'est-à-dire des ménages privés, des entreprises et établissements, constituent une tâche centrale de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Cette action est mise en œuvre grâce à toute une série d'outils, tels que la presse écrite, la radio, Internet, les formations, les expositions et l'animation des enfants.

L'Union des consommateurs (ULC) est un partenaire important dans ce cadre.

L'information et la sensibilisation ne se limitent pas aux seules questions de la prévention des déchets, mais dépassent régulièrement ce cadre et englobent également la consommation éco-responsable et durable.

5.3 Indicateurs de performance du management

Le rapport annuel/le rapport sur le développement durable, publié chaque année, contient des informations plus détaillées sur les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Il présente toute une série d'indicateurs de performance liés à la gestion des performances environnementales indirectes. Il s'agit, entre autres (voir extrait pages 35 et 36), des/du :

- ➔ Quantités de produits problématiques collectés auprès des ménages privés
- ➔ Nombre d'activités de conseil aux citoyens et aux entreprises/établissements réalisées par téléphone et par e-mail
- ➔ Nombre d'entreprises et d'établissements conseillés et contrôlés en matière de gestion des déchets
- ➔ Nombre de partenaires et de destinataires de produits contrôlés en termes de conformité à la loi et de performance écologique
- ➔ Nombre de formations internes et externes, thèmes et nombre de participants
- ➔ Nombre de visites guidées et du nombre de participants dans le centre logistique
- ➔ Nombre de stands d'information/d'expositions et autres pour informer le public et les entreprises

ainsi que d'autres indicateurs de performance de la gestion concernant les projets d'innovation de la **SDK**, comme le nombre de participants au projet ECOBOX et le nombre d'ECOBOX en circulation pour réduire les déchets alimentaires.

On y trouve également des indicateurs sur l'état de l'environnement.

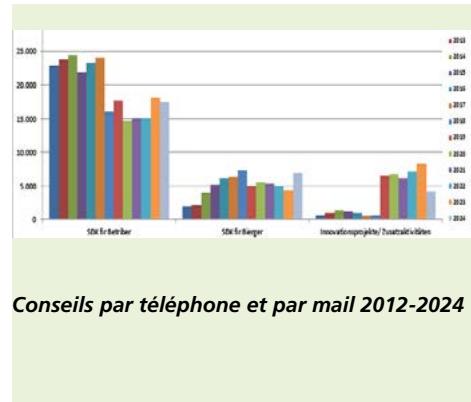
Les indicateurs de la gestion environnementale et les indicateurs de l'état de l'environnement sont tous deux axés sur les prescriptions de la norme ISO 14031.

Le rapport annuel est communiqué aux représentants des parties prenantes ainsi qu'à toutes les personnes intéressées qui en font la demande au cours du premier semestre de l'année suivante. Outre la version allemande, une version française et anglaise sont disponibles sur le site Internet www.sdk.lu. Le rapport annuel et le rapport sur le développement durable sont basés sur les directives de la GRI (Global Reporting Initiative).

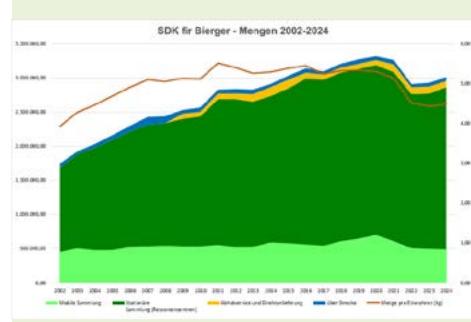
5.3 Indicateurs de performance de la gestion (Extrait du rapport sur le développement durable de la SDK)

► Conseils aux citoyens/entreprises/établissements

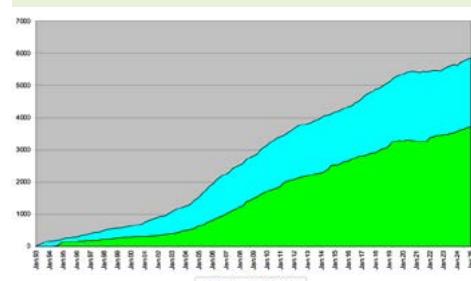
En 2024, le nombre de contacts par mail ou par téléphone est au même niveau que l'année précédente. Sur 28.647 communications clients, 17.504 concernaient la **SDK fir Betriber**, 6.890 la **SDK fir Bierger**.



Conseils par téléphone et par mail 2012-2024



Quantités de produits problématiques provenant des ménages 2002 - 2024



Etablissements affiliés et labellisés en 2024



Lien vers le rapport annuel actuel

► Produits traités au centre logistique

En 2024, le centre logistique a reçu 4.556,2 to de produits de valeur et de produits problématiques. En 2023, il s'agissait de 4.491,6 to. La quantité a donc légèrement augmenté de 1,4 %. En 2024, 4.571,5 to ont été transportées du centre logistique vers les destinataires des produits. En 2023, il s'agissait de 4.426,5 to, soit 3,3 % de plus que l'année précédente.

► Contrôle qualité par le laboratoire SDK

En 2024, le nombre d'échantillons 'produits' et 'produits inconnus' était, avec un total de 2.311 échantillons, nettement supérieur au niveau des années précédentes. Les analyses de l'air ambiant/radioactivité et des lots spéciaux étaient, avec 7.941, nettement inférieures à celles de l'année précédente. Les deux tâches ne sont pas cycliques. Détails dans le rapport annuel.

► Concepts pour entreprises/établissements

Au 31.12.2024, 5.840 établissements étaient affiliés. Entre autres, 2.398 analyses et concepts ont été élaborés et 2.268 contrôles de label ont été effectués. Au total, 7.410 visites d'établissements ont été effectuées. Parmi celles-ci, 344 étaient des consultations initiales et 30 des formations. Le nombre d'établissements labellisés s'élevait à 3.717 au 31.12.2024, ce qui représente un taux de 63,6% (comme l'année précédente). Le nombre de collaborateurs des établissements affiliés s'élevait à 302 336 personnes au 31.12.2024.

► Audits: partenaires et destinataires de produits

Au cours de l'année 2024, 44 rendez-vous ont eu lieu avec des destinataires de produits. L'outil Potentiel de ressources a également été utilisé à cette occasion (voir point 2 - Conseil/Vente). En outre, il y a eu 33 rendez-vous avec des destinataires de produits ou des partenaires de coopération sur le site de Colmar-Berg, y compris des conférences en ligne. Le calcul du potentiel de ressources selon le concept **SDK** a été mis à jour pour la plupart des flux de produits. En 2024, sur les 18 partenaires de coopération signataires de la convention actualisée en 2022, 9 étaient titulaires du label de qualité **SDK**.

5.3 Indicateurs de performance de la gestion (Extrait du rapport sur le développement durable de la SDK)

► SDK fir Bierger et activités supplémentaires

Shop Green

En 2022, la campagne « Clever akafen » (acheter malin) a été rebaptisée « Shop Green ». Ce changement avait été motivé par la volonté des partenaires commerciaux de mettre en évidence le fait qu'il s'agit de promouvoir des produits respectueux de l'environnement. Cette campagne nationale, récompensée par la Commission européenne, promeut les produits écologiques et générant peu de déchets dans le commerce avec la mention « Shop Green ». Le nombre de magasins participants s'élevait à 155 au 31 décembre 2024.

Clever lessen

La campagne de promotion du récipient réutilisable, qui permet d'emporter les plats des restaurants, cantines, take-aways, etc. a débuté en juin 2018 et a continué à se développer positivement en 2024. Au 31.12.2024, 141 restaurants, ainsi que 161 cantines/cantines scolaires étaient raccordés. 38.967 récipients de 500 ml et 111.567 récipients de 1000 ml, soit plus de 150.000 unités, avaient été distribués à cette date.

Potentiel de Ressources

Le concept permet de contrôler et d'évaluer les procédés de valorisation ou d'élimination (processus de production inverse) chez le destinataire des déchets (destinataire des produits) du point de vue de l'efficacité des ressources. Au 31/12/2024, 133 processus de recyclage au total ont été certifiés chez 47 partenaires de l'**action SuperDrecksKëscht®** et d'autres acteurs.

Gestion écologique des déchets dans les immeubles résid.

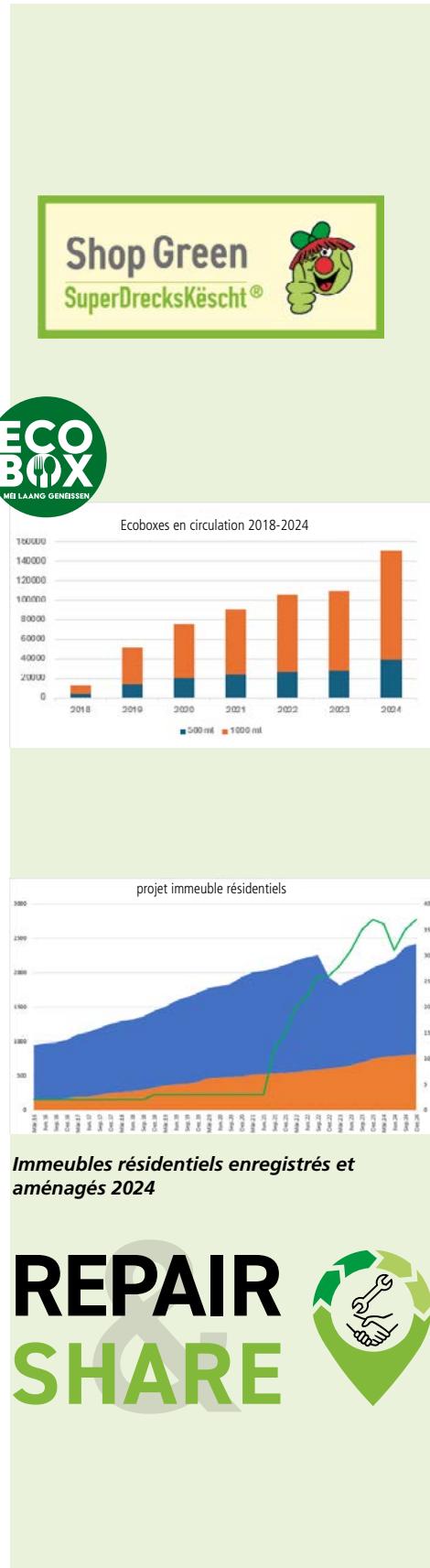
Au 31.12.2024, 88 gestionnaires d'immeubles au total étaient actifs avec 5.941 résidences. Parmi celles-ci, 939 résidences étaient aménagées. Le nombre de résidences labellisées était toujours de 37 en 2024.

Repair & Share

L'objectif général de la plateforme en ligne est de prolonger la durée de vie des biens et de réduire la consommation de ressources grâce à une utilisation partagée, dans une optique d'efficacité des ressources. En 2022, 'Flécken a Léinen' a été rebaptisé 'Repair & Share'. Au 31.12.2024, 123 entreprises proposant des réparations et 33 entreprises proposant un service de location étaient enregistrées.

► SDK-Akademie

La SDK Akademie est un instrument transversal qui sert à la sensibilisation, à l'information et à la qualification dans le cadre des activités de l'**action SuperDrecksKëscht® (SDK fir Bierger, SDK fir Betriber et activités complémentaires)**. Dans le cadre de la sensibilisation des citoyens, la **SDK** a participé à 15 manifestations en 2024. En 2024, il y a eu au total 130 formations internes. Des informations détaillées sont disponibles dans le rapport annuel **SDK-Akademie**.



6. Programme environnemental - mise à jour et projets actuels 2024 - 2027

Vous trouverez ci-dessous le programme environnemental actualisé de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Conformément aux missions attribuées dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, les objectifs concernant les aspects environnementaux indirects dominent ici.

Il est également difficile de quantifier les objectifs environnementaux qui concernent les aspects environnementaux directs. En 2021 et 2022, de nouveaux objectifs (1, 2 et 7) ont été ajoutés.

Aspects environnementaux directs

Objectif	1. Neutralité climatique ou bilan climatique positif d'ici 2025
Mesures	Développement du bilan climatique et du rapport sur la protection du climat sur le scope 3. Réalisation d'un bilan climatique complet avec le scope 3 depuis 2022.
Responsables	Direction, Conseil climatique
Date butoir	en cours ; l'objectif reste fixé au 31.12.2025
Statut	Publication de 3 rapports sur la protection du climat 2019-2021 avec ajout continu de données pour le scope 3. Rapport complet sur la protection du climat, scope 3 inclus, depuis 2022.
Évaluation	Évolution positive. La mise en service de l'installation PV en 2022 et la conversion d'une grande partie du parc de voitures à des véhicules électriques ont permis de réduire considérablement l'empreinte carbone. Cependant, l'extension de l'installation PV et l'optimisation de l'installation de chauffage ont été retardées par des problèmes de livraison.
Objectif	2. Économie circulaire : boucler les cycles de matières régionaux en collaborant avec les producteurs locaux
Mesures	Promotion des produits SDK Circular ; l'objectif d'introduire d'autres produits SDK Circular reste d'actualité.
Responsables	Direction, coordination des activités supplémentaires
Date butoir	en cours ; l'objectif reste le même : au moins 1 produit Circular SDK supplémentaire d'ici au 31.12.2025
Statut	Label SDK-Circular ; Assurer la conformité légale avec les autorités ; Gestion des produits SDK Circular existants ; Avec l'Ecobloc, un autre produit a pu être réalisé en 2023. Poursuite de l'examen des produits de déchets entrant en ligne de compte.
Évaluation	SDK-Circular n'est pas le seul outil de soutien à l'économie circulaire. De manière générale, le SDK soutient de manière particulièrement intensive toutes les parties prenantes qui encouragent l'économie circulaire.
Objectif	3. Optimisation de la logistique d'élimination des déchets pour réduire la consommation d'énergie
Mesures	Pas de nouvelles mesures concrètes. Surveillance du statut existant.
Responsables	Direction, coordination de la logistique de collecte
Date butoir	Nouvel examen au 31.12.2025
Statut	L'optimisation de la planification des tournées au moyen d'un suivi GPS a été mise en œuvre grâce au système 'Webfleet'.
Évaluation	L'objectif d'optimisation dans la logistique est largement atteint grâce à l'acquisition de nouveaux véhicules à faibles émissions (voir ci-dessous), à un taux d'utilisation élevé et au système Webfleet. Les km parcourus dans le domaine de la logistique sont restés au même niveau et ne peuvent guère être réduits.

Aspects environnementaux directs

Objectif	4. Production d'électricité
Mesures	Installation d'une installation photovoltaïque. Mise en service (raccordement au réseau) le 30/11/2022. Extension de l'installation en 2024 (installation des modules, mise en service/raccordement au réseau pas encore possible).
Responsables	Direction, coordination innovation
Date butoir	Production d'électricité en cours. En 2024, l'installation photovoltaïque a produit 550,123 MWh d'électricité, ce qui correspond à une économie de 97,37 tonnes d'équivalent CO2 par rapport au mix électrique national.
Évaluation	Objectif atteint avec succès.
<hr/>	<hr/>
Objectif	5. Réduction des émissions causées par les véhicules (CO2, oxydes d'azote, particules fines) de 20 % d'ici 2023 par rapport à 2014.
Mesures	2020/2021 : utilisation accrue des transports publics ; acquisition et remplacement des véhicules existants. Le nombre de kilomètres parcourus a été réduit grâce au recours accru au télétravail (en partie en raison de la COVID, mais aussi grâce à une meilleure organisation du travail mise en place dès fin 2019). Poursuite des mesures 2022-2024 : utilisation encore accrue des transports publics ; remplacement supplémentaire des véhicules à moteur fossile par des véhicules électriques ou fonctionnant avec des carburants neutres pour le climat.
Responsables	Direction, coordination innovation
Date butoir	Contrôle annuel continu dans le cadre du bilan climatique
Statut	Dans le cadre de la stratégie de protection climatique, tous les collaborateurs ayant au moins deux ans d'ancienneté se sont vu proposer un véhicule électrique de fonction en 2022. Grâce à l'extension de l'infrastructure de recharge, l'électricité produite par l'installation photovoltaïque peut être utilisée directement pour les véhicules. Fin 2024, le parc automobile comptait au total 56 véhicules électriques.
Évaluation	En 2023, les émissions de CO ₂ ont diminué de 67,3 % par rapport à 2014, les émissions de NOx ont baissé de 42,6 % et seules les émissions de particules fines ont diminué de 9,6 %. L'objectif a donc été largement atteint. En 2024, les émissions sont restées à un niveau comparable (voir également le rapport sur la protection du climat).
<hr/>	<hr/>
Objectif	6. Réduction de la consommation de papier grâce à la numérisation de 40 % par collaborateur d'ici 2023 par rapport à 2014 ; nouvelle date cible 2027
Mesures	Réalisé en 2020, entre autres : extension des fonctionnalités du portail client ; introduction d'un système de gestion numérique des documents pour le conseil ; utilisation de documents électroniques dans les médias. Mesures prises depuis 2022 : poursuite des mesures de numérisation, demandes et gestion numériques des congés ; l'extension de l'outil ELO à d'autres domaines est également en cours pour 2024.
Responsables	Direction, coordination informatique/TI, coordination conseil
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025
Statut	D'autres mesures de numérisation sont en cours, par exemple l'extension de l'outil d'archivage ELO à d'autres services.
Évaluation	Objectif non atteint. On constate certes une tendance à la baisse, mais pas de recul significatif. Il s'agit plutôt d'un objectif à moyen terme. Nouvel objectif pour 2027.

6. Programme environnemental - mise à jour et projets actuels 2024 - 2027

Aspects environnementaux directs

Objectif	7. Logistique des entrepôts : conversion des machines fonctionnant aux combustibles fossiles vers des sources renouvelables (nouveau en 2022)
Mesures	Mesures 2023 : optimisation supplémentaire, remplacement de machines (nettoyeurs haute pression électriques)
Responsables	Direction, coordination innovation, coordination production inverse
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025
Statut	Les mesures ont été mises en œuvre dans la mesure du possible.
Évaluation	Évolution positive. Les chiffres relatifs à la consommation de carburant des machines en 2023 montrent que la transition est déjà largement réussie. D'autres améliorations ne sont actuellement pas possibles, car elles ne sont pas rentables et ne sont pas judicieuses du point de vue du bilan climatique.

Aspects environnementaux indirects

Comme indiqué dans la politique environnementale, l'objectif du système de gestion environnemental est de réduire l'impact environnemental des aspects environnementaux directs. En ce qui concerne les aspects environnementaux indirects, les données disponibles ne permettent pas de les quantifier.

Objectif	1. Augmentation de la consommation de produits durables (secteur non alimentaire) - Shop Green
Mesures	Adaptation/développement continu des critères ; 2019 : prise en compte accrue de l'emballage (durabilité, économie circulaire) ; mise à jour des critères ; examen d'autres catégories de produits possibles 2020 : mise à jour des critères ; lancement des analyses de marché; 2021 : développement du concept, suivi du marché et qualification du personnel de vente; 2022 : changement de nom de « Clever akafen » en « Shop Green ». Motif : souhait des partenaires commerciaux de souligner plus clairement qu'il s'agit de la promotion de produits respectueux de l'environnement. 2023 : suivi du marché ; ajout de la catégorie de produits « Leave on » dans les produits d'hygiène corporelle, développement d'un outil en ligne pour informer et sensibiliser les employés du commerce 2024 : lancement du groupe de produits « Leave on » ; poursuite du suivi intensif du marché
Partenaires	Trade, suppliers, manufacturers, trade association, Luxembourg Consumer Union, ministries, EBL
Responsables	Direction, coordination conseil et activités complémentaires, coordination communication
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025
Statut	Mise en œuvre réussie du passage de « Clever akafen » à « Shop Green ». Poursuite du développement avec les instruments existants, notamment l'analyse continue du marché.
Évaluation	Les analyses de marché se sont poursuivies en 2024. Shop Green continue de susciter des réactions positives tant de la part des commerçants que des consommateurs.

Aspects environnementaux indirects

Objectif	2. Kit de bienvenue et fiche d'information - Informations destinées aux citoyens et aux nouveaux habitants des communes pour favoriser le tri et la prévention des déchets
Évaluation	Promotions via le service de conseil ; mise à disposition de kits de bienvenue dans les communes/syndicats; 2021 : réalisation d'une analyse de marché afin de déterminer les besoins actuels. Sur la base des résultats de l'analyse de marché, la distribution des kits de bienvenue se poursuivra conformément aux souhaits/exigences des communes; 2022-2023 : poursuite de la distribution des kits de bienvenue en fonction des souhaits/exigences des communes; ; À partir de 2023 : envoi régulier de la fiche d'information pour publication dans les bulletins communaux.
Partenaires	Systèmes de producteurs : Ecotrel, Ecobatterien, Valorlux, ainsi que les communes ou syndicats intercommunaux.
Responsables	Direction, coordination conseil & projets d'innovation et coordinateur communication
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025
Statut	Le kit de bienvenue n'a été utilisé que quelques fois en 2024. La fiche d'information est en revanche de plus en plus appréciée. 65 communes sur 100 manifestent leur intérêt en apposant leur logo communal.
Évaluation	D'autres communes n'utiliseront pas le kit de bienvenue. Elles recourront davantage à d'autres instruments tels que la fiche d'information destinée aux bulletins d'information communal

Objectif	3. Intégration des thèmes liés au développement durable dans les écoles
Mesures	2018 : élaboration de documents concrets et pratiques adaptés aux programmes scolaires ; test dans une sélection d'écoles partenaires ; thèmes : gestion durable des déchets, consommation durable, mode de vie durable dans la commune, etc. 2019 : extension à l'échelle nationale ; autres projets : élaboration et utilisation communes de supports pratiques (médias, films, récits, affiches) sur le thème de la consommation durable ; Chaîne YouTube 2020 : développement des offres numériques (exemple : tutoriels YouTube). À partir de 2021 : à suivre : élaboration et utilisation de supports pratiques (médias, films, récits, affiches) sur le thème de la consommation durable 2024 : autres offres numériques (exemple : réalité virtuelle) via le « Circular-Lab » (un laboratoire de jeux mobile)
Partenaires	Écoles primaires, lycées, maisons relais
Responsables	Direction, coordination SDK Akademie
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025
Statut	Les projets sont en cours
Évaluation	La collaboration avec les institutions concernées (SCRIPT, IFEN) est bien établie.

6. Programme environnemental - mise à jour et projets actuels 2024 - 2027

Aspects environnementaux indirects

Objectif	4. Poursuite du développement des systèmes nationaux de collecte dans le commerce afin d'améliorer la collecte des produits problématiques et valorisables, et de réduire les déchets résiduels.
Mesures	2018-2021 : participation au développement de l'application nationale sur les déchets afin de présenter toutes les offres en matière de collecte des déchets ; mise en place d'armoires de collecte (par exemple Cactus, Auchan) ; poursuite de la collaboration à la mise en œuvre du plan national de gestion des déchets dans le but d'harmoniser les systèmes de collecte. À partir de 2022 : poursuite de la collaboration à la mise en œuvre du plan national de gestion des déchets dans le but de développer les systèmes de collecte dans le commerce.
Partenaires	Systèmes de producteurs : Ecotrel, Ecobatterien, ainsi que les communes ou syndicats intercommunaux, confédération luxembourgeoise de commerce
Responsables	Direction, coordination du conseil et des activités complémentaires et coordination de la communication
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025.
Statut	La refonte de la législation nationale est achevée. La SDK continue de soutenir le ministère de l'Environnement et l'administration environnementale dans le développement des systèmes de collecte, mais se limite désormais explicitement aux produits problématiques.
Évaluation	La SDK apporte désormais un soutien important dans ce domaine et se limite dans la pratique aux produits problématiques.

Objectif	5. Développement/remplacement des taux de valorisation basés sur les entrées par un instrument basé sur les sorties, qui reflète la récupération réaliste des matières premières (secondaires) (potentiel des ressources)
Mesures	2018-2021 : poursuite de la campagne de promotion ; campagne au niveau européen, auprès des autorités nationales ; recherche de nouveaux partenaires pour la certification (production et reprise) ; évaluation du potentiel des ressources pour les consommables SDK ; évaluation du potentiel des ressources pour les nouveaux produits - prise en compte de la réparabilité À partir de 2022 : les mesures prises les années précédentes seront poursuivies. Les certifications existantes ont été mises à jour ou prolongées. L'objectif reste d'obtenir une certification au niveau européen.
Partenaires	Destinataires des produits, fabricants de biens et de consommables
Responsables	Direction, coordination conseil et activités complémentaires, coordination communication
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025
Statut	Le potentiel des ressources fait partie intégrante des produits circulaires SDK. La collaboration avec le label de qualité RAL 950 constitue un autre point de départ. Il n'y a toutefois pas eu d'évolution significative.
Évaluation	La diffusion du potentiel des ressources - la certification d'autres processus de production - n'a malheureusement pas pu être mise en œuvre comme souhaité. Seul un produit - Geobloc - 2024, voir directement Aspects environnementaux (2) - a été certifié.

Aspects environnementaux indirects

Objectif	6. Sensibilisation des institutions et des entreprises à l'économie circulaire
Mesures	En cours : information des entreprises et des institutions dans le cadre de la SDK fir Betriber ; indication du potentiel des ressources et d'autres projets d'innovation dans le cadre du concept de gestion des déchets ; collaboration active aux projets des partenaires ; soutien à l'offre de la Maison de la durabilité et aux programmes Fit 4 Sustainability et SME-Packages dans le cadre de l'initiative Klimapakt fir Betriber ; 2024 : conception et 2025 : mise en œuvre prévue : conseils spécifiques en matière de prévention
Partenaires	House of Sustainability, Luxinnovation et Ecoinnovation Cluster ; LIST, Université du Luxembourg, Pacte climatique des communes
Responsables	Direction, coordination, conseil et activités annexes
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025.
Statut	Examen continu des besoins. L'économie circulaire continue d'être abordée dans les établissements et les entreprises. Des informations sont fournies sur les projets des partenaires.
Évaluation	Les mesures prévues sont mises en œuvre. Sensibilisation des entreprises grâce à une information continue sur les projets d'innovation. Il n'est pas possible de quantifier ni d'évaluer le succès de cette mesure.
Objectif	7. Poursuite du développement des systèmes de collecte dans les résidences afin d'améliorer la collecte des produits de valeur et des produits problématiques et de réduire les déchets résiduels
Mesures	2018-2020 : conseil et soutien continus pour la mise en place de stations de collecte ; aide à l'équipement en sas à déchets ; développement d'un modèle économique pour rendre les sas à déchets plus attractifs ; campagne pour équiper davantage de sas à déchets ; 2021 : promotion intensive du label; nouveau concept d'attribution du label; à partir de 2022 : poursuite des mesures. Organisation de formations supplémentaires, tant pour les gestionnaires immobiliers que pour les habitants, en mettant l'accent sur un concept de « formation des formateurs ».
Partenaires	Résidences, gestionnaires immobiliers, GSPL (association des gestionnaires immobiliers), communes ; prestataires de services de facturation
Responsables	Direction, coordination conseil et activités complémentaires, coordinateur communication, chef de projet résidences
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025.
Statut	En raison des nouvelles dispositions légales, la demande pour les offres de la SDK a continué d'évoluer favorablement. Le nombre de résidences labellisées reste inchangé à 37.
Évaluation	L'évolution a également été positive et conforme aux objectifs en 2024. Il convient d'attendre l'évolution en 2025, car certains services deviendront payants à compter du 1er janvier 2025.
Objectif	8. Réduction des déchets alimentaires - Conception et utilisation de conteneurs réutilisables pour la restauration et les événements (ECOBOX)
Mesures	Distribution de plus de 100 000 ECOBOX d'ici fin 2022 ; coordination et test d'autres conteneurs réutilisables ; coopération avec les communes pour l'utilisation des ECOBOX lors d'événements et de fêtes 2020/2021 : renforcement de la coopération avec les communes, les exploitants de cantines et les traiteurs ; 2022 : promotion de l'offre de Partyrent.

6. Programme environnemental - mise à jour et projets actuels 2024 - 2027

Aspects environnementaux indirects

... Mesures	À partir de 2023 : promotion générale des conteneurs réutilisables dans le secteur de la restauration et de la restauration collective. Soutien à d'autres fournisseurs au Luxembourg. Poursuite de la promotion.
Partenaires	Ministère, IMS, Horesca, cantines, restaurants, clc, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers
Responsables	Direction, coordination conseil et activités complémentaires, coordinateur communication, équipe de projet « Clever lessen »
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025.
Statut	Des mesures sont en cours.
Évaluation	Évolution positive : au 31 décembre 2024, plus de 150 000 ECOBOX avaient été distribuées.

Objectif	9. Augmentation du nombre de personnes qualifiées par le service de formation ; élargissement de l'offre de formation
-----------------	--

Mesures	2018/2019 : amélioration du système de gestion du département ; prise de contact avec les acteurs nationaux dans le domaine de la formation professionnelle continue // 2020-2021 : poursuite de la diversification, de l'élargissement et de la mise en œuvre du concept ; renforcement de l'offre en collaboration avec les institutions de formation nationales ; perfectionnement du système de gestion et des logiciels utilisés. 2022 : offres en collaboration avec des institutions de formation nationales ; développement du système de gestion. 2023 : certification ISO 21001 ; développement d'un outil en ligne/d'une application pour toucher encore plus de personnes. 2024/2025 : introduction d'outils en ligne/d'applications.
----------------	---

Partenaires	Agence pour l'emploi, communes, institutions publiques, écoles
Responsables	Direction, coordination SDK Akademie
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025.
Statut	Des mesures sont en cours. En 2022, un nouveau document stratégique a été approuvé avec le Ministère de l'Environnement afin de mieux répondre aux exigences de ISDK Akademie.
Évaluation	Les offres de l'Académie SDK sont très bien accueillies. Le nombre de participants reste élevé.

Objectif	10. Préservation des ressources grâce à la réparation et à l'économie collaborative - Projet « Repair & Share »
-----------------	--

Mesures	En cours : acquisition de nouveaux partenaires, notamment dans le secteur artisanal ; promotion des entreprises proposant des services de réparation ; extension du site Internet avec des informations générales sur le thème de la réparation ; 2020-2021 : discussions avec Repair-Café et d'autres acteurs afin de développer l'offre ; poursuite de la coopération et de la mise en réseau avec des projets existants tels que Social ReUse ou Rethink. Réalisation d'analyses de marché. La réorientation du concept a abouti à la rebaptisation du projet « Repair & Share ». La plateforme Internet a été remaniée comme prévu. À partir de 2023, le projet fera l'objet d'une promotion continue avec la Chambre des Métiers. Cette dernière a renforcé ses activités en 2024 dans le but de mettre en place un bonus national pour la réparation.
----------------	---

Aspects environnementaux indirects

Partenaires	Ministries, Chamber of Skilled Trades, Chamber of Commerce, OekoZenter Pafendall, Ecotrel, INDR, Repair-Café Luxembourg, Cell
Responsables	Direction, coordination du conseil et des activités complémentaires, coordination de la communication, équipe de projet « Share & Repair »
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31 décembre 2025.
Statut	La refonte conceptuelle a été achevée fin 2022. La promotion renforcée est en cours, mais le nombre d'entreprises enregistrées n'a pas augmenté de manière significative.
Évaluation	Le projet est fortement influencé par le contexte général (cadre juridique européen et national). Une évolution positive n'est attendue qu'à moyen terme.

11. Événements écologiques : organiser des manifestations plus respectueuses de l'environnement grâce à la prévention et au tri des déchets

Objectif	11. Événements écologiques : organiser des manifestations plus respectueuses de l'environnement grâce à la prévention et au tri des déchets
Mesures	2019 : lancement de la campagne en septembre ; création d'un site Internet ; renforcement des activités de conseil ; attribution des premiers labels « Green Events » et « Mir engagéieren eis ». 2020/2021 : maintien des mesures ; renforcement de la coopération avec les communes ; poursuite de l'attribution des labels « Green Events » et « Mir engagéieren eis ». 2022 : maintien des mesures. À partir de 2022 : maintien des mesures. Accompagnement renforcé des manifestations ; coopération avec les communes ; collaboration au projet Green Business Events. Publication d'une brochure à l'intention des communes.
Partenaires	OekoZenter Pafendal, ministères, communes
Responsables	Direction, coordination du conseil et des activités complémentaires, coordination de la communication, responsables de projet
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31.12.2025
Status	Des mesures sont en cours. Les communes participent davantage à la promotion et à la mise en œuvre, notamment en raison du cadre légal.
Bewertung	Même avec le nouveau cadre légal, l'écho reste positif. En 2024, 415 consultations ont été effectuées, dont 149 par la SDK. Le projet progresse bien.

12. Intégration et sensibilisation des réfugiés à la gestion des déchets/ressources

Mesures	En cours : accompagnement continu des établissements ; poursuite de l'amélioration de la collecte ; sensibilisation des réfugiés à la prévention ; à partir de 2023, renforcement des formations selon le concept 'Train-the-trainer'.
Partenaires	ONA (anciennement OLAI)
Responsables	Direction, coordination de la formation, équipe de projet
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31.12.2025
Statut	Examen permanent des besoins.
Évaluation	En 2024, le suivi et les mesures de formation se sont également déroulés comme prévu. Il n'est pas possible (pour l'instant) de fournir des données quantitatives sur la prévention effective.

6. Programme environnemental - mise à jour et projets actuels 2024 - 2027

Aspects environnementaux indirects

Objectif	13. Réduire davantage les risques potentiels liés aux produits problématiques dans les ménages privés
Mesures	2018-2020 : campagnes de sensibilisation sur les traverses de chemin de fer et le bois traité, sur les piles au lithium en collaboration avec Ecobatterien, sur la manipulation des médicaments, des aérosols, des peintures/laques 2021 : suivi continu de l'évolution ; poursuite des campagnes. Les thèmes de 2021 étaient en particulier les feux d'artifice/explosifs ainsi que le danger potentiel des accumulateurs à haute énergie (lithium). A partir de 2022 : poursuite des mesures ; suivi continu de l'évolution.
Partenaires	Collectivités, écobatteries, secteur de la santé
Responsables	Direction, coordination conseil & activités complémentaires, SDK fir Bierger
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31.12.2025
Statut	Des mesures sont en cours. En 2023, la promotion du thème a été poursuivie de manière générale. Les effets de prévention se font sentir. Cependant, de nouveaux produits sont 'apparus' ou ont fortement augmenté en 2024, alors qu'ils ne jouaient aucun rôle les années précédentes et représentent de nouveaux dangers potentiels, ici les réservoirs de protoxyde d'azote.
Évaluation	Les mesures ont été prises comme prévu.
<hr/>	<hr/>
Objectif	14. Mise en œuvre pratique de l'économie de troc dans le but de réduire les déchets dans les écoles (voir également le point 3).
Mesures	2019 et 2020 : mise en place d'armoires d'échange dans les lycées ; information (règles d'utilisation) et sensibilisation ; ateliers d'accompagnement ; 2021 : mise en œuvre par l'SDK Akademie ; information et sensibilisation ; ateliers d'accompagnement ; participation de la SDK au projet 'Chèque développement durable à l'école'.
Partenaires	Écoles, ministères
Responsables	Direction, coordination SDK-Akademie
Date butoir	Projet terminé
Statut	pas d'autres mesures spécifiques.
Évaluation	Projet terminé. Le thème a été intégré dans l'éducation générale au développement durable.
<hr/>	<hr/>
Objectif	15. Mise en œuvre de l'économie circulaire dans le secteur de la construction : augmentation de l'efficacité des ressources
Mesures	En cours : Information et sensibilisation ; collaboration avec les architectes ; collaboration au passeport des matériaux du bâtiment pour une déconstruction ultérieure ; application du concept de potentiel de ressources ; extension des instruments de collecte sélective des produits de déchets ; 2018-2021 : introduction et commercialisation de la LECOBOX ; 2022-2025 : poursuite des mesures en cours ; renforcement des mesures de formation via l'IFSB
Partenaires	Architectes, LIST, université, secteur de la construction, Administration des Bâtiments Publics, Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), autres maîtres d'ouvrage publics

Aspects environnementaux indirects

Responsables	Direction, coordination du conseil et des activités complémentaires, équipe de projet construction
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31.12.2025
Statut	Planification à moyen terme. Entre-temps, l'important promoteur public SNHMB (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) a intégré le label SDK fir Betriger dans ses critères d'appel d'offres pour le secteur de la construction.
Évaluation	L'importance du conseil de la SDK continue également de croître en raison du nouveau cadre légal. Une évolution positive.

Objectif	16. Poursuite de la réduction des pollutions environnementales dans l'agriculture et la viticulture
Mesures	En cours : conseil aux exploitations agricoles et viticoles en vue de leur affiliation à la SDK fir Betriger ; poursuite des besoins à l'aide de la coopération avec Maschinenring MBR et ASTA ; jusqu'en 2021 : gestion du traitement et du recyclage des films et autres matières plastiques ainsi que des piquets de vigne et des piquets d'arbres fruitiers provenant de l'agriculture.
Partenaires	Ministère de l'Agriculture, MBR (Maschinenring), ASTA (Administration de l'Agriculture)
Responsables	Coordination conseil & activités complémentaires, responsable de projet agriculture
Date butoir	Projet terminé
Statut	Examen permanent des besoins avec l'aide des partenaires MBR et ASTA. La SDK se tient à disposition pour donner des conseils si nécessaire.
Évaluation	Le savoir-faire acquis par la SDK en matière de collecte de films agricoles et de piquets est désormais utilisé par des tiers. Le projet est terminé. L'écho des conseils donnés aux exploitations agricoles reste positif.

Objectif	17. Réduction des produits problématiques dans les ménages privés qui sont encore présents dans les déchets résiduels (nouvel objectif 2019/2020 ; voir également le point 13)
Mesures	2020/2021 : sensibilisation accrue des citoyens par le biais de relations publiques/publicité ; en particulier pour les produits médicaments et cosmétiques, aérosols et peintures/laques, les mesures seront poursuivies ; suivi continu de l'évolution. En 2023 et 2024, sur la base des résultats de l'analyse des déchets résiduels, l'accent sera mis sur les produits suivants : peintures/laques, médicaments, aérosols et, désormais, déchets contenant du bitume.
Partenaires	Communes, commerces, pharmacies
Responsables	Coordination conseil & activités complémentaires et communication, direction de projet SDK fir Bierger
Date butoir	Nouveau contrôle au plus tard le 31.12.2025
Statut	Des bilans quantitatifs actualisés comme base pour des campagnes d'information et de sensibilisation
Évaluation	L'analyse des déchets résiduels en 2022 montre une baisse significative des produits problématiques dans les déchets résiduels, ce qui indique une prise de conscience accrue du problème et de la prévention. En 2024, la quantité de déchets problématiques par an et par habitant a également diminué. Nouvelle analyse des déchets résiduels prévue pour 2025.

Avec la présente déclaration environnementale 2025 pour l'année 2024, nous souhaitons informer nos collaborateurs, nos clients et le public intéressé sur la protection de l'environnement dans le cadre de l'action SuperDrecksKëscht®. Nous garantissons la véracité des informations contenues dans la présente déclaration environnementale et autorisons sa publication. La direction/gérance est responsable du contenu et de la publication de cette déclaration environnementale.

En outre, nous confirmons une fois de plus garantir le respect de toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes nous concernant en signant ci-dessous.

Nous confirmons également notre engagement à améliorer en permanence les performances environnementales et le système de gestion nécessaire à cet effet.

La Direction de l'**action SuperDrecksKëscht®** - chargé de mission **Oeko-Service Luxembourg S.A.**

Colmar-Berg, mars 2025

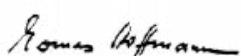
Signatures



Hans-Peter Walter - Direction,
Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)



Frank Fellens - Direction,
Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)



Thomas Hoffmann - Umweltmanagementbeauftragter,
Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)

La prochaine déclaration environnementale consolidée sera publiée en avril 2026.

Déclaration de validité

Les vérificateurs environnementaux mentionnés ci-dessous confirment avoir vérifié que le site, tel qu'indiqué dans la présente déclaration environnementale de l'organisation SDK SuperDrecksKëscht avec le numéro d'enregistrement LU-000005, répond à toutes les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009, tel que modifié le 28.08.2017 et le 19.12.2018, concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Nom du vérificateur environnemental	Numéro d'enregistrement	Autorisé pour les secteurs (NACE)	
Christian Ruhe	FR-V-0386	38	Collecte, traitement et élimination des déchets
Markus Grob	FR-V-0363		
Dr. Georg Sulzer	FR-V-0041	70.22 85.59.2	Conseil en gestion Formation professionnelle des adultes

En signant cette déclaration, il est confirmé que :

- la vérification et la validation ont été effectuées en parfaite conformité avec les exigences du règlement (CE) no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026 de la Commission,
- le résultat de la vérification et de la validation confirme qu'il n'existe aucune preuve de non-respect de la législation environnementale applicable, et
- que les données et les informations contenues dans la déclaration environnementale donnent une image fiable, crédible et vérifiable de toutes les activités de l'organisation.

Cette déclaration ne peut pas être assimilée à un enregistrement EMAS. L'enregistrement EMAS ne peut être effectué que par un organisme compétent conformément au règlement (CE) no 1221/2009. La présente déclaration ne peut pas être utilisée comme base autonome pour l'information du public.

Berlin, le 30.04.2025

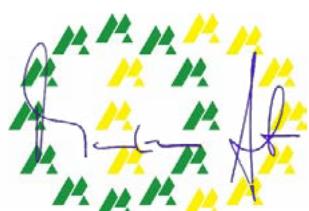


Christian Ruhe Vérificateur environnemental DE-V-0386

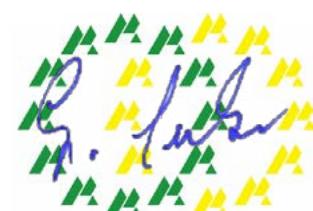
**GUT Certifizierungsgesellschaft
für Managementsysteme mbH**
Vérificateur environnemental DE-
V-0213

Eichenstraße 3 b
D-12435 Berlin

Tél : +49 30 233 2021-0
Télécopieur : +49 30 233 2021-39
Courrier électronique : info@gut-cert.de



Markus Grob Expert en environnement DE-V-0363



Dr. Georg Sulzer Vérificateur environnemental DE-V-0041

Traduction du document original en allemand



Glossaire et liste des abréviations

ADR	accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route
a	annum (lat.) = année
CGE	Chargé de la gestion environnementale
CO	monoxyde de carbone
CO2	dioxyde de carbone
COV	Volatile Organic Compounds = composés organiques volatils
DIN EN ISO 14001	Systèmes de management environnemental - Exigences avec guide d'application (norme internationale)
ECOBBOX	récipients réutilisables pour le transport et le stockage des repas
EMAS III:	système de management environnemental et d'audit Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit, tel qu'adapté en 2017 (règlement (UE) 2017/1505) et en 2018 (règlement (UE) 2018/2026)
kWh	kilowattheure
l	litre
Label ESR	Entreprise socialement responsable – label luxembourgeois pour les entreprises à responsabilité sociale
LECOBOX	Mini-conteneur pour la collecte séparée des produits de valeur et des produits problématiques
LED	light-emitting diode = diode électroluminescente
MECB	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
NOx:	oxydes d'azote
PM	Particulate Matter = poussière fine
SDK	Action SuperDrecksKëscht®
SGE	Système de gestion environnementale
SO2	dioxyde de soufre
to	tonne
TOC	Total Organic Carbon = carbone organique total
ULC	Union Luxembourgeoise des Consommateurs

**Ministère de l'Environnement, du
Climat et de la Biodiversité**
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg



Administration de l'environnement
1, avenue du Rock'n Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tel: 40 56 56 - 1



Chambre des Métiers
2, circuit de la Foire internationale
L-1347 Luxembourg
Tel.: 42 67 67-1



Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tel.: 42 39 39-1



SuperDrecksKëscht®
Zone Industrielle Piret
L-7737 Colmar-Berg
Tel.: 48 82 16-1

e-mail: info@sdk.lu

Internet: www.sdk.lu

